

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur-en-Auxois.

Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.

Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le Président,

Demande s'il y a des questions sur le compte rendu de la dernière AG.

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COVID 19

Informe que Jean-Michel GARRAUT est toujours hospitalisé, pensée pour lui.

Indique qu'au mois de décembre une prime de 1 000 € sera versée au prorata des heures effectuées aux agents qui ont assuré la continuité du service public durant la période de confinement.

Informe que la commission enfance jeunesse a décidé de retirer la délibération qui proposait une indemnisation à la société de livraison de repas pour pallier le manque à gagner durant le confinement, pour un souci d'équité elle n'est pas présentée.

Délibération à prendre par les communes

Rappelle que quelques communes n'ont pas encore pris l'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police ainsi que la délibération d'opposition au transfert du PLU.

Vote des délibérations

Rappelle que lors des Assemblées Générales le vote du suppléant est possible à condition que le titulaire soit absent,

Informe que le maire d'Uncey-le-Franc travaille sur la mise en place de boîtier électronique pour les votes.

I. Affaires Générales

1. Modification d'un membre titulaire qui siège aux collèges GEMAPI et ANIMATION au sein du SMBVA

Le Président,

Rappelle :

- Que la CCTA a délibéré pour nommer les délégués titulaires qui siègeront aux collèges GEMAPI et animation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon le 3 septembre dernier,

Propose, à la demande de Mme le Maire de Corrombles, de procéder au changement du membre titulaire de sa commune,

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 21-21 alinéa 7, Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
Corrombles	Isabelle BOUHOT	Hugues TRAMEAU

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,
Vu la délibération n°2020-131 du 3 septembre 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve de modifier la délibération du 3 septembre et de modifier le délégué titulaire pour la commune de Corrombles.

Précise que les autres désignations répertoriées dans la délibération 2020.131 du 3 septembre 2020 demeurent inchangées.

Le conseil communautaire accepte Modification d'un membre titulaire qui siège aux collèges GEMAPI et ANIMATION au sein du SMBVA :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

2. Modification d'un membre titulaire au sein du SESAM

Le Président,

Rappelle :

- Que la CCTA a délibéré pour nommer les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au SESAM le 11 juillet dernier,

Propose, à la demande de Mr le Maire de St Colombe en Auxois, de procéder au changement du membre suppléant de sa commune,

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 21-21 alinéa 7, Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
St Colombe en Auxois	Yves DEFAUT	Annick GLASGOW

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,
Vu la délibération n°2020-108 du 11 juillet 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve de modifier la délibération du 11 juillet et de modifier le délégué suppléant pour la commune de St Colombe en Auxois.

Précise que les autres désignations répertoriées dans la délibération 2020.108 du 11 juillet 2020 demeurent inchangées.

Le conseil communautaire accepte Modification d'un membre titulaire au sein du SESAM :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

3. Désignation d'un représentant de la CCTA au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or

Le Président,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients à la Santé et aux Territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 21-21 alinéa 7,

Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

- Mme Dominique VANTELOT en tant que représentant de la CCTA pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or,

Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2020,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait :

Accepte de désigner Mme Dominique VANTELOT pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or.

Autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire accepte la désignation d'un représentant de la CCTA au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or :

POUR : 91

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3. Désignation d'un membre titulaire et suppléant au sein du comité syndical de l'EPTB Seine grands Lacs

Le Président,

Rappelle que les Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Véritables noyaux décisionnels du SAGE, elles organisent la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois la SAGE adopté, elles veillent à la bonne application des préconisations ainsi qu'à la mise en place des actions.

Indique qu'en application de l'article L.212-4 du code de l'environnement, la CLE comprend trois collèges, respectivement composés de représentant des collectivités territoriales, des usagers et de l'Etat. Ils sont nommés par arrêté préfectoral et la CLE est présidée par un élu local.

Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont représentés dans la CLE, si leur périmètre d'intervention recoupe en tout ou partie celui des SAGE concernés.

Précise qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2011-187 du 7 février 2011 relatif à la d'élimination du périmètre d'intervention de l'EPTB Seine Grands Lacs, neuf SAGE sont inscrits en tout ou partie à l'intérieur de ce périmètre.

Ajoute qu'il appartient à Seine Grands Lacs de désigner un représentant dans chacune de ces neuf CLE, étant précisé que ce représentant doit être un élu et qu'il ne peut pas être désigné de suppléant.

Suite aux élections municipales de juin 2020, de nouveaux élus ont été désignés pour siéger au comité syndicat de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Il convient de désigner de nouveaux représentants parmi les nouveaux élus

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 21-21 alinéa 7,

Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michel LAGNEAU	Franck DEBEAUPUIS

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve de désigner Mr Michel LAGNEAU en tant que délégué titulaire au sein du comité syndical de l'EPTB Seine grands Lacs.

Approuve de désigner Mr Franck DEBEAUPUIS en tant que délégué suppléant au sein du comité syndical de l'EPTB Seine grands Lacs.

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Franck DEBEAUPUIS **ajoute** le collègue veille à ce que le SAGE soit respecté, **précise** que la CLE donne un avis,

Propose la candidature de M. Michel Lagneau.

Monsieur Michel LAGNEAU **explique** que la CLE traite tous les dossiers liés à l'eau (aménagement, permis de construire dans les zones humides) avec les périodes d'étiages à venir et d'autres aménagements.

Monsieur Franck DEBEAUPUIS **rappelle** que Monsieur Michel LAGNEAU est représentant au SMBVA.

Le conseil communautaire accepte la désignation d'un membre titulaire et suppléant au sein du comité syndical de l'EPTB Seine grands Lacs :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

3. Marché - Assurances de la CCTA

Le Président,

Rappelle que tous les marchés d'assurance se terminent le 31 décembre prochain.

Indique que l'on doit relancer ces marchés qui ont été classés en 6 lots :

- Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile estimé à 16 868 € TTC/an,
- Lot n°2 : Assurance Protection fonctionnelle à 538 € TTC/an,
- Lot n°3 : Assurance Protection juridique à 1 025 € TTC/an,

- Lot n°4 : Assurance Automobile à 5 731 € TTC/an,
- Lot n°5 : Assurance des Dommages aux biens à 6 252 € TTC/an,
- Lot n°6 : Assurance des Risques statutaires du personnel CNRACL 42 632 € TTC/an.

Ajoute que les crédits seront imputés sur les crédits ouverts annuellement au chapitre 011 des fonctions concernées du budget.

Précise que la durée des marchés est de 3 ans.

Sollicite l'autorisation de lancer la procédure de consultation des 6 lots et de signer les marchés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Autorise le Président à lancer la consultation des marchés et à signer les marchés d'assurances de la CCTA.

Monsieur Bernard VIRELY **demande** s'il y a une augmentation.

Madame Martine EAP DUPIN **espère** une continuité du coût ou éventuellement une baisse.

Monsieur Samuel HOPGOOD **demande** s'il y a des entreprises locales.

Madame Martine EAP DUPIN **répond** par l'affirmative, et **rappelle** qu'il faut faire attention aux marchés locaux en prenant en compte le code des marchés publics.

Monsieur Hubert CORNU **demande** quels sont les risques statutaires.

Madame Martine EAP DUPIN **répond** maladie, accident dans le cadre du service.

Le conseil communautaire accepte le lancement du Marché - Assurances de la CCTA :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

II. Commission n°2 - Finances Ressources Humaines

1 Modification du tableau des effectifs (+ annexes)

Le Président,

Explique que suite au départ en retraite d'un attaché territorial à hauteur de 3h30 hebdomadaires exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, le remplacement a été réalisé en interne, il convient de supprimer le poste.

Explique que suite à la réussite du concours de rédacteur territorial par un agent, il convient de créer le poste à temps complet et de supprimer celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé jusque maintenant. En sus de ses activités, cet agent assurera le pilotage financier des projets de la CCTA.

Explique que pour préparer la rentrée scolaire de septembre, la quotité horaire de certains postes a été modifié pour répondre aux besoins des services et à la création de nouveaux postes (périscolaire de Villy en Auxois, création de postes sur le périscolaire de Semur-en-Auxois en raison de la fin des mises à disposition, renfort des équipes en place en raison de l'augmentation des effectifs enfants)

Rappelle que pour cela il convient de supprimer puis de créer un poste pour l'ajuster aux besoins.

Précise la volonté de stabiliser les équipes en proposant aux agents, lorsque c'est possible et qu'ils le souhaitent, un temps de travail plus important.

Rappelle que les emplois aidés (parcours emploi compétence) permettent aux agents d'avoir accès à des formations qualifiantes (type BAFA - BAFD) et des temps de travail de minimum 20h hebdomadaires.

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'avis du comité technique qui sera sollicité en date du 04/09/2020 concernant la modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Passé au vote pour l'approbation du tableau des effectifs présenté en annexe.

Approuve le tableau présenté.

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame Martine EAP DUPIN **encourage** les agents à passer des concours.

Le conseil communautaire accepte la Modification du tableau des effectifs :

POUR : 91

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2. Report d'échéance emprunt n°98366393 -Travaux du VVF

Le Président,

Rappelle que :

- La CCTA est propriétaire du VVF de Flée (Le Val Larrey),
- Les derniers travaux faits au VVF en 2017 et 2018 : *Rénover les 66 logements, réaménager l'accueil avec le bar, la cuisine et agrandir la salle de restauration, le logement de la direction, la mise aux normes de l'éclairage extérieur, l'amélioration des extérieurs, la réfection du court de tennis et du chauffage des piscines,*
- La souscription de 2 emprunts en 2016 et 2018 pour un total de 1 473 000 €,
- Le VVF est locataire et un bail civil a été signé le 18 décembre 2018 permettant à VVF de rembourser le reste à charge de la CCTA sous forme de loyer,

Informe que ce loyer permet de payer :

- les emprunts engagés,
- le remboursement de la taxe foncière,
- une provision pour des grosses réparations annuelles (si besoin).

Indique que :

- la COVID19 et le confinement engendré ont eu des répercussions négatives sur le tourisme et donc sur le VVF, site touristique majeur de notre territoire.
- VVF a demandé l'annulation totale du loyer en 2020 avec report en fin de bail.

Explique qu'une demande de report d'échéance a été faite à la Caisse d'Epargne, dans le cadre de l'emprunt engagé.

Propose de modifier le contrat de prêt pour le proroger jusqu'au 25/11/2031,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 08 octobre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait, à l'unanimité,

Mandate le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Madame Martine EAP DUPIN **indique** que le VVF est situé sur la commune Le Val LARREY, en 2017-2018 des travaux importants ont été engagés par l'ex Communauté de Communes du Sinémurien, il y a eu la souscription de deux emprunts que VVF rembourse ainsi que la taxe foncière et les grosses réparations,

Explique qu'avec cette année particulière, la COVID et le confinement ont engendré des répercussions négative sur le site touristique,

Ajoute que VVF a demandé l'annulation des prélèvements 2020 avec un report en 2021.

Monsieur Samuel GALAUD **ajoute** que VVF a fait le plein à partir du 10 juillet et jusqu'au 31 juillet, ils ont rencontré une complexité énorme au mois d'août avec une baisse de fréquentation des activités et de la restauration.

**Le conseil communautaire accepte le report d'échéance
emprunt n°98366393 - Travaux du VVF :**

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

3. Report d'échéance emprunt n°000205678900505 -Travaux du VVF

Le Président,

Rappelle que :

- La CCTA est propriétaire du VVF de Flée (Le Val Larrey),
- Les derniers travaux faits au VVF en 2017 et 2018 : *Rénover les 66 logenients, réaménager l'accueil avec le bar, la cuisine et agrandir la salle de restauration, le logement de la direction, la mise aux normes de l'éclairage extérieur, l'amélioration des extérieurs, la réfection du court de tennis et du chauffage des piscines,*
- La souscription de 2 emprunts en 2016 et 2018 pour un total de 1 473 000 €,
- Le VVF est locataire et un bail civil a été signé le 18 décembre 2018 permettant à VVF de rembourser le reste à charge de la CCTA sous forme de loyer,

Informe que ce loyer permet de payer :

- Les emprunts engagés,
- le remboursement de la taxe foncière,
- une provision pour des grosses réparations annuelles (si besoin).

Indique que :

- la COVID19 et le confinement engendré ont eu des répercussions négatives sur le tourisme et donc sur le VVF, site touristique majeur de notre territoire.
- VVF a demandé l'annulation totale du loyer en 2020 avec report en fin de bail.

Explique qu'une demande de report d'échéance a été faite au Crédit Mutuel, dans le cadre de l'emprunt engagé.

Propose de modifier le contrat de prêt pour le proroger jusqu'au 30/11/2037,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 08 octobre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait, à l'unanimité,

Mandate le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire accepte le report d'échéance emprunt n°000205678900505 -

Travaux du VVF :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

4. Avenant au bail civil du VVF

Le Président,

Rappelle que suite à la rénovation du VVF Villages un bail civil a été signé le 18/12/2018 afin de permettre à l'association de rembourser le reste à charge de la CCTA sous forme de loyer ;

Explique qu'en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, VVF Villages demande l'annulation totale du loyer en 2020 avec report en fin de bail ;

Ajoute que la CCTA a renégocié auprès des banques l'étalement des annuités des emprunts contractés pour le financement de la rénovation du village de vacances ;

Indique que le bail civil doit être modifié par avenant pour :

- Le proroger d'une année soit jusqu'au 31/10/2031,
- Indiquer que le montant du loyer pour 2020 sera de 15 000 € correspondant au montant de la taxe foncière supporté par la CCTA.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition d'avenant n° 2 au bail conformément aux éléments référencés ci-dessus ;

Donne tous pouvoirs au Président pour signer tous documents s'y rapportant.

Le conseil communautaire accepte l'avenant au bail civil du VVF

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

5. Attribution des subventions 2020

Le Président,

Rappelle :

- le vote du budget 2020 le 11 février 2020,
- que l'attribution de subventions par la CCTA obéit à la règle stricte du principe de spécialité auquel est soumise la Communauté de Communes, à savoir qu'il n'est possible d'intervenir que dans les domaines où elle a statutairement compétence.

Propose le vote des subventions suivantes, qui correspondent à des reconductions des subventions versées en 2019 :

- CCAS de Semur-en-Auxois : 25 760 €, sur la compétence « concourt au financement des actions des centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales et ayant vocation à intervenir sur l'ensemble de la population de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois » ;
- Amicale du personnel de Semur-en-Auxois (action à destination du personnel adhérent) : 150 € ;

Rappelle que ces subventions seront versées après réception d'un bilan financier.

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le vote du Budget primitif le 11 février 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qu'il lui est fait,

Accepte d'attribuer pour 2020 des subventions conformément aux propositions énoncées ci-dessus.

Donne tous pouvoirs au Président de verser les aides financières.

Précise que la subvention va permettre de régler les factures avant que l'amicale du personnel soit en sommeil en 2021.

Le conseil communautaire accepte l'attribution des subventions 2020 :
Pour : 91 Contre : 00 Abstention : 00

6. Convention de remboursement entre la commune de Semur en Auxois et la CCTA concernant les frais d'investissement liés à la chaudière et l'ascenseur du bâtiment au 3 place de la gare à Semur

Le Président rappelle,

- Que la CCTA est propriétaire de la partie droite du bâtiment sis 3 place de la Gare Semur en Auxois depuis le 20 décembre 2018,
- Que la partie de gauche reste la propriété de la commune de Semur en Auxois,
- Qu'il résulte de cette situation la nécessité de convenir d'une convention de remboursement pour les investissements engagés par la CCTA pour la réhabilitation du bâtiment,
- La délibération 2019.194 relative à la convention de remboursement entre la commune de Semur-en-Auxois et la CCTA concernant aux frais communs liés au bâtiment situé au 3 avenue de la gare à Semur en Auxois en date du 19 novembre 2019,
- L'accord avec la commune de Semur-en-Auxois sur le remboursement à la CCTA des frais d'investissement liés à la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur,

Propose que la Commune de Semur-en-Auxois rembourse à la CCTA les frais d'investissements liés à la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur conformément à la convention annexée.

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le bureau communautaire en date du 8 octobre 2020.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve la convention de remboursement annexée entre la commune de Semur-en-Auxois et la CCTA relative au remboursement des frais d'investissements liés à la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur conformément à la convention annexée.

Autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire accepte Convention de remboursement entre la commune de Semur en Auxois et la CCTA concernant les frais d'investissement liés à la chaudière et l'ascenseur du bâtiment au 3 place de la gare à Semur :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Départ de Monsieur Loïc GIRARD à 18h25

III. Commission n°3 - CAO - COAP et Voirie

1. Avenants - restaurations scolaires, Accueils de Loisirs sans Hébergement, Multi Accueils et fourniture en liaison froide pour les personnes âgées

Le Président rappelle :

- l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale a exercé alors, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 susvisée ;
- des avenants de prolongation de 2 mois ont été pris pour les restauration scolaire, multi accueil ainsi que la fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées et ce jusqu'au 31 octobre 2020.

Explique qu'au vu de la pandémie de COVID 19, de la complexité de la rédaction du marché de regroupement des prestations de la restauration scolaire, ALSH, multi accueils ainsi que la fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées et respect du plan alimentaire,

Indique il est nécessaire de prendre des avenants de prolongation avec les divers fournisseurs pour une durée de 2 mois et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du bureau communautaire délibératif du 8 octobre 2020,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Accepte de signer les avenants de prolongation avec les divers prestataires pour une durée de 2 mois,

Autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire accepte les avenants - restaurations scolaires, Accueils de Loisirs sans Hébergement, Multi Accueils et fourniture en liaison froide pour les personnes âgées :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

2. Crématorium - rapport relatif au prix et à la qualité du service - année 2019 (+annexe)

Monsieur Loïc GIRARD Gérant du Crématorium se retire de la salle au moment de la présentation de la délibération.

Le Président,

Rappelle que la Communauté de Communes des Terres d'Auxois est compétente pour la mise en place d'un crématorium,

- La délibération n°2010-094 portant sur le contrat de convention de Délégation de Service Public,
- La délibération n°2010-114 portant sur la signature de l'avenant n°1 au contrat de DSP.

Précise que conformément à l'article 11411-3 du CGCT, le délégataire fournit, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité de service.

Précise que le Rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service de crémation 2019 a été soumis à la commission Travaux et Gestion des Equipements Communautaires qui s'est réunie le 1er octobre 2020.

Rappel de l'évolution du nombre de crémations :

2013 : 179 crémations

2014 : 221 crémations

2015 : 293 crémations

2016 : 343 crémations

2017 : 364 crémations

2018 : 379 crémations

2019 : 393 crémations

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte du Rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service de la gestion du crématorium communautaire pour l'année 2019 (rapport joint en annexe).

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du mercredi 14 octobre 2020,

Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du jeudi 8 octobre 2020,

Vu le rapport joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Prend acte de la communication du rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service de la gestion du crématorium pour l'année 2019

IV. Commission n°5 - Travaux et Gestion des équipements communautaires

1. Rénovation de la piscine d'Epoisses - choix des entreprises

Le Président,

Rappelle :

- La délibération 2019-196 du 19 novembre 2019 actant le plan de financement prévisionnel pour un montant de 513 458,89€ HT de travaux, et 97 123€ d'études et maîtrise d'œuvre ;
- La consultation des entreprises a été lancée le 10 mars 2020, avec une remise des offres au 12 juin 2020 ;

- La négociation des offres, en vue d'une mise au point des marchés, intervenue durant les mois de juillet et août 2020.

Ajoute que suite à l'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis, qui a eu lieu le 28 septembre 2020, la commission propose de retenir les entreprises ci-dessous pour les travaux de rénovation de la piscine d'Epoisses.

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1 A - Maçonnerie	DEBLANGEY (21210 Saulieu)	57 346,65€ (option comprise)
Lot 1 B - Gros Œuvre	DEBLANGEY (21210 Saulieu)	167 643,81€
Lot 2 - Charpente-couverture-zinguerie	VAUCOULEUR (89230 Rouvray)	27 027,42€
Lot 3 - Etanchéité	ETANDEX (69150 Decines-Charpieu)	2 706,00€
Lot 4 - Menuiseries ext/alu	YONNE METAL (89270 Vermenton)	57 695,93€
Lot 5 - Electricité	SARL TOITOT (21460 Epoisses)	13 727,60€
Lot 6 - Plomberie-chauffage	HERVE THERMIQUE (89400 Migennes)	22 720,06€
Lot 7 - Hydraulique	LARGIER TECHNOLOGIE (07600 Vals les Bains)	132 000,00€
Lot 8 - Peinture	J.DELAGNEAU (89003 Auxerre)	13 676,30€
Lot 9 - Etanchéité bassin	ETANDEX (69150 Decines-Charpieu)	69 120,00€ (option comprise)
	TOTAL HT	563 663,77€

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Autorise le Président à signer les marchés conformément à l'analyse des offres et aux propositions de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis,

Autorise le Président à signer tout document consécutif à ce dossier.

Monsieur Alain DELAYE rappelle qu'en 2015 la compétence est transférée à la Communauté de Communes du Sinémurien, à la suite d'un rapport de l'ARS, il est demandé de réhabiliter le système de filtration ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité pour un montant estimatif entre 100 000 et 900 000 €, indique que le projet est présenté en 2018 lors d'une assemblée générale, les élus refusent, ajoute qu'en 2019, un gros travail est réalisé avec la municipalité d'Epoisses un projet plus modeste est présenté, informe que la piscine à un taux de fréquentation élevé environ 80 personnes par jours soit 4 000 personnes pour deux mois, une bonne solution de replis avec l'arrêt du Lac de Pont fin juillet,

Explique qu'un travail a été conduit sur 6 axes, la toiture, réhabilitation du local du maître-nageur, mise aux normes de l'électricité, la plomberie, refaire la peinture, accessibilité PMR,

Ajoute qu'il est envisagé de réduire la surface du bassin pour réduire la fréquence de filtration et le traitement de l'eau en créant deux murs longitudinaux avec un espace libéré pour avoir un accès aux tuyaux, le but est de créer un bassin tampon de 20 m2. Alimenter par des pompes avec la rénovation du système hydraulique et mise en place d'une étanchéité du bassin en résine époxy.

Madame Carine PERNET rappelle que l'assemblée a voté contre le premier projet car la piscine n'est pas rentable avec un coût des travaux très élevé, ajoute qu'aujourd'hui un deuxième projet est présenté mais la pataugeoire a été enlevée du projet, demande quand la réhabilitation sera-t-elle représentée car il va falloir la faire.

Monsieur Alain DELAYE **précise** qu'en 2018, la pataugeoire était dans le projet mais aujourd'hui des choix ont été fait et la rénovation de la pataugeoire est secondaire.

Madame Carine PERNET **ajoute** que si la pataugeoire est réhabilitée on ne fera pas d'économies.

Madame Martine EAP DUPIN **explique** qu'en 2018, le projet est recalibré en s'appuyant sur les subventions sur chaque dossier, il était prévu avec un montant moindre jusqu'à 50% (280 000 € de travaux) sachant que la Région n'interviendrait pas sur les piscines non couvertes, l'Etat même réponse, il restait juste la subvention du Département, **ajoute** qu'un travail a été conduit avec le préfet pour le dossier DETR mais on ne pouvait pas présenter un dossier complet et donc pas de subvention possible, **précise** qu'il a fallu retravailler sur l'argumentaire en présentant les divers aspects locaux, l'opération « savoir nager », la fréquentation, les déplacements enfin le dossier DETR est accepté, le montant DETR sera rééquilibré au vu de l'appel d'offres,

Rappelle que Monsieur Alain DELAYE a consacré beaucoup de temps sur ce dossier.

Le Président **rappelle** qu'au départ au vu du montant des travaux, il était question de fermer la piscine et après un gros travail de rééquilibrage de dossier en présentant sur un projet structurant le projet est possible.

Monsieur Samuel GALAUD **souhaite** revenir sur l'étude et les frais du maître d'œuvre largement au-dessus de ce qui est pratiqué.

Madame Martine EAP DUPIN **indique** que ce n'est pas le montant de l'architecte, **rappelle** que le maître d'œuvre a été retenu par l'ex Communauté de Communes du Sinémurien.

Monsieur Alain DELAYE **informe** que 32 000 € ont déjà été réglé par l'ex Sinémurien.

Madame Martine EAP DUPIN **explique** qu'il y a eu des pénalités, ce qui est présenté cumule les versements précédents.

Madame Carine PERNET **demande** pourquoi reporter la rénovation de la pataugeoire et pourquoi ne pas l'inclure dans le CAP 100% Côte-d'Or dès maintenant.

Le Président **répond** qu'il n'est pas question de faire la pataugeoire pour le moment.

Madame Martine EAP DUPIN **rappelle** que le dossier CAP 100% Côte-d'Or est déjà signé avec les dossiers présentés aux élus.

Monsieur Hubert CORNU **demande** le reste à charge de la CCTA.

Le Président **répond** 170 000 à 180 000 € au pire soit 26% d'autofinancement.

Le conseil communautaire accepte la rénovation de la piscine d'Epoisses avec le choix des entreprises :

Pour : 75

Contre : 05

Abstention : 11

V. Commission n°8 - Environnement

1. Avenant n°1 - GACHON contrats de collecte par apport volontaire des déchets ménagers recyclables - transfert au Syndicat mixte de Haute Cote d'Or des couts de transport des emballages et des papiers

Le Président,

Rappelle : la délibération n° 2020.091 concernant le lancement de la procédure de consultation des marchés de prestations de services relatifs à la collecte des déchets ménagers et à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets collectés sur les déchèteries,

Précise que les frais de transport des emballages et des papiers sont pris en charge par le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or,

Explique que pour être en conformité et en harmonisation avec les pratiques appliquées aux autres membres du Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or, il convient de répartir les frais du marché de collecte et de transport des déchets ménagers recyclables de la façon suivante :

- Les frais de collecte seront facturés à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois,
- Les frais de transport seront facturés au Syndicat Mixte de la Haute Côte d'Or.

Informe qu'il est nécessaire de signer un avenant pour transférer les frais de transport des emballages et des papiers au SMHCO.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 8 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis du 12 octobre 2020,

Le Conseil Communautaire entendu l'exposé qui lui est fait,

Accepte de signer cet avenant avec la société GACHON afin de transférer les frais de transport des emballages et des papiers au SMHCO.

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire accepte l'avenant n°1 - GACHON contrats de collecte par apport volontaire des déchets ménagers recyclables - transfert au Syndicat mixte de Haute Cote d'Or des couts de transport des emballages et des papiers :

Pour : 75

Contre : 05

Abstention : 11

VI. DIVERS

1. Vœu - Mobilisation sur la suppression de la desserte TGV à Montbard

A l'attention de Jean-Baptiste DJEBARRI, Ministre chargé des Transports et de Jean-Pierre FARANDOU, Président-directeur général de la SNCF.

Le Président **explique** que la Gare TGV/TER de MONTBARD en COTE D'OR, est, la 1^{ère} porte d'entrée par TGV depuis PARIS sur la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE dont elle est la 8^{ème} gare la plus fréquentée. Son aire d'attractivité est étendue (40-50 km) englobant le Pays de l'AUXOIS-MORVAN (jusqu'à Saulieu, le Pays châillonnais aux portes de l'Aube et de la Haute Marne, et les franges icaunaises de l'Avallonnais au Tonnerrois. Elle dispose de rabattements par bus Mobigo, TER ou par voiture. Hors voyageurs TER, sa fréquentation en nombre de navetteurs TGV est de 163 519 voyageurs en 2019 soit une hausse de plus de 20%.

Notre conseil communautaire déplore l'annonce, sans aucune concertation de la décision de la dégradation de la desserte de la Gare de Montbard à compter du 2 novembre par :

- La branche TGV Sud-Est concernant le TGV 6749 Besançon-Viotte / Paris et par conséquent, la suspension de l'arrêt de ce TGV à Montbard à 8h01,
- La branche TGV Nord concernant la non reprise (après période de suspension de plusieurs mois pour raison de travaux) de la ligne Lille-Mulhouse desservant l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Ces décisions sont inacceptables pour le territoire. Elles ont un impact négatif pour les bassins de vie de la Haute Côte-d'Or mais également pour le Département dans son ensemble.

Considérant l'attractivité de la gare TGV de Montbard pour la population d'un large bassin de vie en milieu rural,

Considérant l'importance économique stratégique de la gare TGV de Montbard pour l'activité des entreprises du territoire des terres d'Auxois,

Considérant l'impact négatif qu'une suppression de lignes et d'arrêts sur la bien portance du tissu économique et les commodités de vie des habitants, notamment des navetteurs réguliers entre Paris et Montbard,

Considérant le défaut de concertation et d'information auprès des élus locaux,

Considérant la contradiction de telles décisions avec les annonces de la SNCF d'une desserte stable en 2021 lors de la réunion de l'Observatoire annuel du TGV du 11 septembre 2020 en sous-préfecture de Montbard,

Considérant que si le virus COVID 19 a bouleversé l'année 2020 et que l'année à venir demeure grevée d'incertitudes, il semble essentiel qu'un retour à la normale s'opère dans les meilleurs délais ou que des solutions transitoires soient apportées afin que des « suspensions » ne deviennent pas des « suppressions ».

Le Conseil communautaire demande des garanties sur la réouverture rapide de ces lignes et des capacités de circulation, vitales, pour notre bassin de vie.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Emet le Vœu portant sur l'intégrité de la desserte TGV de la gare de MONTBARD.

Le Président **informe** que plusieurs élus locaux avec leurs écharpes se sont rendus à Montbard.

Madame Catherine SADON **ajoute** que la desserte contribue actuellement à l'attractivité du territoire, **précise** que la suppression aurait un fort impact sur notre territoire et notamment pour les entreprises de la ZAE de Semur-en-Auxois, **rappelle** que les ateliers de l'Armançon emploient plus de 600 salariés,

Madame Martine EAP DUPIN **rappelle** que le Président du Conseil Département est à l'origine de l'arrêt du train à Montbard par conséquent il est très engagé sur le sujet, en cession un vœu a été adopté à l'unanimité,

Ajoute qu'une mobilisation la plus large serait importante.

Monsieur Samuel HOPGOOD **demande** s'il est possible d'organiser une manifestation.

Le Président **répond** que les rassemblements sont interdits à cause de la crise sanitaire.

Le conseil communautaire accepte le Vœu - Mobilisation sur la suppression de la desserte TGV à Montbard :

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

II. DIVERSES

Départ de Mme BOUZILLÉ

Le Président **remercie** Mme Corinne BOUZILLÉ pour son travail, très heureux d'avoir travaillé à ses côtés.

Madame Martine EAP DUPIN **rappelle** que Mme BOUZILLÉ est arrivée de Bourges, la remercie pour son travail rigoureux avec des connaissances et compétences sur les textes de lois, son travail a toujours été réalisé dans la bonne humeur, merci pour tout ce qu'elle a apporté à la CCTA.

Madame Corinne BOUZILLÉ **remercie** les équipes pour leur travail réalisé avec un réel engagement,

Ajoute que le poste lui a permis de voir une autre facette de la vie politique avec des élus très engagés sur le territoire.

Séance levée à 20h00

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Signification des SIGLES

A.C.	: Attribution de Compensation (liée à la FPU)
A.C.T.	: Autorisation de Commencer les travaux
A.C.T.A	: Association du Chemin de fer Touristique de l'Auxois
A.D.E.M.E.	: Agence De l'Environnement pour la Maîtrise de l'Energie
A.D.T.C.G.	: Agence de Développement Territorial du Conseil Général
A.M.O.	: Assistance à maîtrise d'ouvrage
A.P.D.	: Avant-projet détaillé (dans une mission de maîtrise d'œuvre)
A.P.S.	: Avant-projet sommaire (dans une mission de maîtrise d'œuvre)
A.R.S.	: Agence régionale de santé
A.T.A	: Agence Territoriale de l'Aménagement
A.T.D.	: Agence Technique Départementale
A.V.P.	: étude avant-projet (mission maîtrise d'œuvre)
B.A.F.A.	: Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
B.A.F.D.	: Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
B.E.E.S.A.N.	: Brevet d'état d'éducateur sportif option activités de la natation (= maître-nageur)
B.N.S.S.A.	: Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (= surveillant de baignade)
B.P.	: Budget Primitif
B.P.J.E.P.S.	: Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
B.S.	: Budget Supplémentaire
C.A.	: Compte Administratif
C.A.F.	: Caisse d'Allocations Familiales
C.A.O.	: Commission d'Appel d'Offres
C.C.B.T.	: Communauté de Communes de la Butte de Thil
C.C.I.I.D.	: Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs
C.C.T.A.	: Communauté de Communes des Terres d'Auxois
C.C.S.	: Ancienne Communauté de Communes du Sinémurien
C.C.B.T.	: Ancienne Communauté de Communes de la Butte de Thil
C.C.C.V.	: Ancienne Communauté de Communes du Canton de Vitteaux
C.C.I.	: Chambre de commerce et d'industrie
C.D.	: Conseil Départemental
C.D.G.	: Centre de Gestion
C.D.R.P.	: Comité Départemental de Randonnées Pédestres
C.E.J	: Contrat Enfance Jeunesse
C.E.L.	: Contrat Educatif Local
C.F.E.	: Cotisation Foncière des Entreprises
C.L.A.S.	: Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
C.L.E.C.T.	: Commission locale d'évaluation des charges transférées
C.L.I.S.	: Commission Locale d'Information et de surveillance
C.N.A.S.	: Comité National d'Action Sociale
C.N.F.P.T.	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
C.N.D.S.	: Centre National pour le Développement du Sport
C.N.S	: Club Nautique du Sinémurien
C.O.A.P.	: Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis
C.R.B.F.C.	: Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
C.R.D.P.	: Centre Régional de Documentation Pédagogique
C.V.A.E.	: Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
D.A.S.E.N	: Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale
D.C.E.	: Document de consultation des entreprises (dans une mission de maîtrise d'œuvre)
D.D.C.S.	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
D.D.R.	: Dotation de Développement Rurale
D.E.J.E.P.S.	: Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et su sport
D.E.T.R.	: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
D.G.F	: Dotation Globale de Fonctionnement
D.I.B	: Déchets Industriels Banaux.
D.M.	: Décision Modificative
D.O.B.	: Débat d'Orientations Budgétaires
D.S.C.	: Dotation de Solidarité Communautaire

D.S.I.L.	: Dotation de Soutien à l'Investissement Local
D.S.P.	: Délégation de Service Public
E.A.J.E.	: équipement d'accueil du jeune enfant
ECO DDS	: Eco organisme pour les déchets diffus spécifiques des ménages
E.C.T.	: Extension consigne de tri (prise en compte des emballages dans le tri sélectif)
E.S.Q.	: Etude d'esquisse (mission maîtrise d'œuvre)
F.C.T.V.A.	: Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
F.E.A.D.E.R.	: Fonds européens agricole pour le développement rural
F.E.D.E.R.	: Fonds Européens de Développement Régional
F.E.O.G.A.	: Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole
F.N.G.I.R.	: Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
F.P.I.C.	: Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
F.P.U.	: Fiscalité Professionnelle Unique
F.S.E.	: Fonds social européen
G.E.M.A.P.I.	: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
I.E.N.	: Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription
I.F.E.R.	: Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
L.E.A.D.E.R.	: Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
M.A.P.A.	: Marché public à procédure adaptée
M.E.F.	: Maison Pour l'Emploi et la Formation
Mi.C.A.	: Mission de Conseil aux collectivités (du Département)
N.A.P.	: Nouvelles Activités Péri-éducatives
NOTRe (loi)	: Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015
O.M.	: Ordures Ménagères
O.P.A.H.	: Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
O.T.	: Office de Tourisme
O.T.T.A	: Office du Tourisme des Terres d'Auxois
P.A.P.I.	: Programme d'Actions de Prévention des Inondations
P.A.V.	: Point d'Apport Volontaire
P.D.I.P.R.	: Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
P.E.L.	: Projet Educatif Local de la CCTA
P.E.R.	: Pôle d'Excellence Rurale
P.E.T.R.	: Pôle d'Equilibre du Territoire Rural
P.L.U.	: Plan Local d'Urbanisme
P.L.U.i.	: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
P.S.V.	: Programme de Soutien à la Voirie (du Département)
R.A.M.	: Relais d'Assistants Maternelles
R.C.	: Règlement de consultation (dans le cadre d'une consultation marché public)
R.E.O.M.	: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
R.I.O.M.	: Redevance Incitative des Ordures Ménagères
R.A.S.E.D.	: Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
R.P.E.	: relais petite enfance
S.A.G.E.	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.C.O.T.	: Schéma de Cohérence Territoriale
S.E.S.A.M.	: Syndicat des Eaux et des Services de l'Auxois Morvan
S.I.A.E.P.A	: Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
S.I.C.E.C.O.	: Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or
S.M.B.V.A	: Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon
S.M.H.C.O.	: Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or
S.M.I.C.T.O.M.	: Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Genlis.
S.M.M.A.M.	: Syndicat Mixte de Musique en Auxois Morvan
S.P.E.D.	: Service public d'élimination des déchets
SPL	: Société Publique Locale
SPH	: Service Points Hauts - forfait de maintenance
SYMP.A.M.CO	: Syndicat Mixte du Pays d'Auxois-Morvan Côte d'Orien.
T.E.O.M.	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
V.V.F.	: Village Vacances Familles
WIFI	: Wireless Fidelity (Réseau radio de proximité)
WIMAX	: Bande de fréquence soumise à licence autorisan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Affaires Générales
MODIFICATION D'UN MEMBRE TITULAIRE QUI SIEGE AUX COLLEGES GEMAPI ET ANIMATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANCON (Modifie la délibération n°2020.131)

Affaires Générales

**MODIFICATION D'UN MEMBRE TITULAIRE QUI SIEGE AUX COLLEGES
GEMAPI ET ANIMATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'ARMANCON** (Modifie la délibération n°2020.131)

Le Président,

Rappelle :

- Que la CCTA a délibéré pour nommer les délégués titulaires qui siègeront aux collèges GEMAPI et animation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon le 3 septembre dernier,

Propose, à la demande de Mme le Maire de Corrombles, de procéder au changement du membre titulaire de sa commune,

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 2121-21 alinéa 7,

Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
Corrombles	Isabelle BOUHOT	Hugues TRAMEAU

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,

Vu la délibération n°2020-131 du 3 septembre 2020,

Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve de modifier la délibération du 3 septembre et de modifier le délégué titulaire pour la commune de Corrombles.

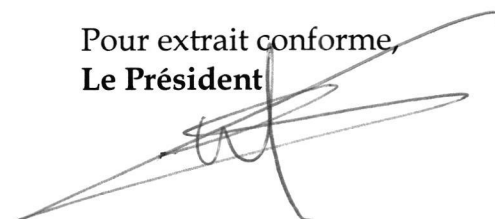
Précise que les autres désignations répertoriées dans la délibération 2020.131 du 3 septembre 2020 demeurent inchangées.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYE René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Affaires Générales
MODIFICATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT QUI SIEGE AU SEIN DU
SESAM (Modifie la délibération n°2020.108)

Affaires Générales
**MODIFICATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT QUI SIEGE AU SEIN DU
SESAM** (Modifie la délibération n°2020.108)

Le Président,

Rappelle :

- Que la CCTA a délibéré pour nommer les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au SESAM le 11 juillet dernier,

Propose, à la demande de Mr le Maire de St Colombe en Auxois, de procéder au changement du membre suppléant de sa commune,

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 2121-21 alinéa 7,

Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
St Colombe en Auxois	Yves DEFAUT	Annick GLASGOW

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,
Vu la délibération n°2020-108 du 11 juillet 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2019.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve de modifier la délibération du 11 juillet et de modifier le délégué suppléant pour la commune de St Colombe en Auxois.

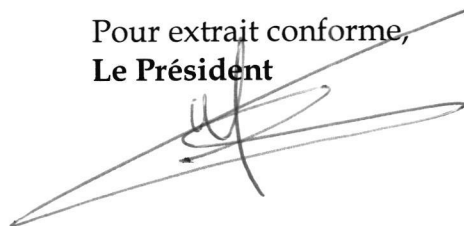
Précise que les autres désignations répertoriées dans la délibération 2020.108 du 11 juillet 2020 demeurent inchangées.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Affaires Générales
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS POUR SIÉGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE CÔTE-D'OR

Affaires Générales
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS POUR SIÉGER AU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE
CÔTE-D'OR

Le Président,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients à la Santé et aux Territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Propose donc de désigner :

- Mme Dominique VANTELOT en tant que représentant de la CCTA pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or,

Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2020,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait :

Accepte de désigner Mme Dominique VANTELOT pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or.

Autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 91

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le



ID : 021-200071017-20201015-2020_164-DE

Pour extrait conforme,
Le Président




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Affaires Générales

**DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT DU COMITE
SYNDICAL DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS AUX COMMISSIONS
LOCALES DE L'EAU (CLE) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANCON**

Affaires Générales

**DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT DU COMITE
SYNDICAL DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS AUX COMMISSIONS
LOCALES DE L'EAU (CLE) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANCON**

Le Président,

Rappelle que les Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Véritables noyaux décisionnels du SAGE, elles organisent la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois la SAGE adoptée, elles veillent à la bonne application des préconisations ainsi qu'à la mise en place des actions.

Indique qu'en application de l'article L.212-4 du code de l'environnement, la CLE comprend trois collèges, respectivement composés de représentant des collectivités territoriales, des usagers et de l'Etat. Ils sont nommés par arrêté préfectoral et la CLE est présidée par un élu local.

Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont représentés dans la CLE, si leur périmètre d'intervention recoupe en tout ou partie celui des SAGE concernés.

Précise qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2011-187 du 7 février 2011 relatif à la d'élimination du périmètre d'intervention de l'EPTB Seine Grands Lacs, neuf SAGE sont inscrits en tout ou partie à l'intérieur de ce périmètre.

Ajoute qu'il appartient à Seine Grands Lacs de désigner un représentant dans chacune de ces neuf CLE, étant précisé que ce représentant doit être un élu et qu'il ne peut pas être désigné de suppléant.

Suite aux élections municipales de juin 2020, de nouveaux élus ont été désignés pour siéger au comité syndicat de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Après appel à candidature une seule liste est déposée en application de l'article 2121-21 alinéa 7,

Par conséquent, le Président **prend** acte des candidatures ci-dessous :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michel LAGNEAU	Franck DEBEAUPUIS

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L211-7 du code de l'environnement,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve de désigner Mr Michel LAGNEAU en tant que délégué titulaire au sein du comité syndical de l'EPTB Seine grands Lacs.

Approuve de désigner Mr Franck DEBEAUPUIS en tant que délégué suppléant au sein du comité syndical de l'EPTB Seine grands Lacs.

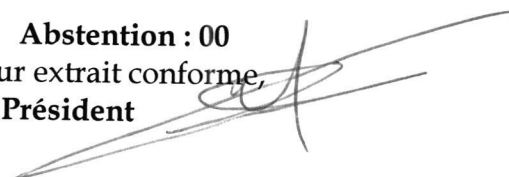
Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.

Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.

Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, **FAILLY** Monique, **DELAYE** Alain, **FAIVRE** Hélène, **COLLIN** Éric, **RIPES** Pascal, **BAUBY** Bruno, **DEMOURON** Éric, **BOUHOT** Isabelle, **HOPGOOD** Samuel, **DE ABREU** Olivier, **GAILLARDIN** Michel, **VIRELY** Jean-Marie, **TARDIT** Virginie, **PHILIPPOT** Jean Noël, **DELAGE** Corinne, **CRIBLIER** Chantal, **PUCCINELLI** Anita, **BLANDIN** Gérard, **QUINCEY** Nathalie, **GALAUD** Samuel, **PERNET** Carine, **LAGNEAU** Michel, **BARRIER** Pascal, **CORTOT** Michel, **LEPEE** Sophie, **PETREAU** Jean-Michel, **LECHATON** Rosine, **DEBEAUPUIS** Franck, **BAULOT** Jean-Denis, **PAGEOT** Patrick, **ROUX** Patrick, **BRULEY** Daniel, **EAP DUPIN** Martine, **RICHARDET** Patrick, **FLAMAND** Eric, **NORE** Patricia, **VIENOT** Serge, **LECHENAULT** Raymond, **FAURE-STERNAD** Pierre, **SADON** Catherine, **PERNETTE** Jean-Claude, **BAULOT** Éric, **CREUSOT** Patrick, **BOTTINI** Dominique, **MICHEL** Luc, **JACQUENET** Jacques, **DONADONI** Jean-François, **LE MESRE DE PAS** Clotilde, **DAUMAIN** Thierry, **CORTOT** Laurence, **GIRARD** Loïc, **CORNU** Hubert, **LASNIER BINA** Patricia, **CHAUMET** Valérie, **BOURGEOIS** François, **LANIER** Yves, **REAL** Amélie, **POUPÉE** Dominique, **GUENEAU** Alain, **CLERC** Bernard, **VAILLÉ** Pierre, **ROUSSEAU** Pierre, **MARIE** Alain, **LACHAUME** Pascal, **FLANET** Bernard, **GUENIFFEY** Philippe, **PISSOT** Serge, **FRANKELSTEIN** Noël, **MONOT** Evelyne, **PAUT** Bernard, **LETERRIER** Jeanne Marie, **MUNIER** Philippe, **VANTELOT** Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, **GLORIA** Patricia, **MASSE** Annick, **AUROUSSEAU** Olivier, **TANESIE** Didier, **TASSEL** Agnès, **DUREUIL** Christophe, **MARTENOT** Gérard, **COURTOIS** Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, **DELAFOLYE** René, **MUTIN** Bernard, **MATHIEU** Laurent, **RIBOULOT** Jean Paul, **PICARDAT** Richard, **COURALEAU** Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, **MÉNÉTRIER** Adrien, **MASSE** Jean-Michel, **BOSELET** Jean Michel, **BERTHOLLE** Thierry, **BIZOT** Ludivine, **LACHOT** Paul, **SIVRY** Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), **PAUT** Jean- Pierre, **PERROT** Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), **GARRAUT** Jean-Michel, **CAVEROT** Sylvain, **BAUBY** Béatrice, **LÜDI** Jacky, **VOISENET** Françoise, **CARAYON** Christian, **TROUILLIER** Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), **MASSON** Denis, **FINELLE** Jean-Luc, **BOUTIER** Benoist, **RENAULT** Thierry, **JOBIC** Véronique (donne pouvoir à C.SADON), **JOBERT** Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), **CHAUVELOT** Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), **GARIN** Anne, **LARGY** Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), **SARRAZIN** Jean-Marc, **DEFFONTAINES** François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), **PARIZOT** Pierre, **JOBARD** Etienne.

Secrétaire de séance : **ILLIG** Véronique et **BAULOT** Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

ASSURANCES DE LA CCTA

Lancement de la procédure de consultation des marchés de prestations de services relatifs aux assurances de la CCTA

ASSURANCES DE LA CCTA
Lancement de la procédure de consultation des marchés de prestations de services relatifs aux assurances de la CCTA

Le Président,

Rappelle que tous les marchés d'assurance se terminent le 31 décembre prochain.

Indique que l'on doit relancer ces marchés qui ont été classés en 6 lots :

- Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile estimé à 16 868 € TTC/an,
- Lot n°2 : Assurance Protection fonctionnelle à 538 € TTC/an,
- Lot n°3 : Assurance Protection juridique à 1 025 € TTC/an,
- Lot n°4 : Assurance Automobile à 5 731 € TTC/an,
- Lot n°5 : Assurance des Dommages aux biens à 6 252 € TTC/an,
- Lot n°6 : Assurance des Risques statutaires du personnel CNRACL 42 632 € TTC/an.

Ajoute que les crédits seront imputés sur les crédits ouverts annuellement au chapitre 011 des fonctions concernées du budget.

Précise que la durée des marchés est de 3 ans.

Sollicite l'autorisation de lancer la procédure de consultation des 6 lots et de signer les marchés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Autorise le Président à lancer la consultation des marchés et à signer les marchés d'assurances de la CCTA.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

ID : 021-200071017-20201015-2020_166-DE

SLOX

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean-Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Commission n°2 - Finances
Modification du tableau des effectifs

Commission n°2 - Finances
Modification du tableau des effectifs

Le Président,

Explique que suite au départ en retraite d'un attaché territorial à hauteur de 3h30 hebdomadaires exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, le remplacement a été réalisé en interne, il convient de supprimer le poste.

Explique que suite à la réussite du concours de rédacteur territorial par un agent, il convient de créer le poste à temps complet et de supprimer celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé jusque maintenant. En sus de ses activités, cet agent assurera le pilotage financier des projets de la CCTA.

Explique que pour préparer la rentrée scolaire de septembre, la quotité horaire de certains postes a été modifié pour répondre aux besoins des services et à la création de nouveaux postes (périscolaire de Villy en Auxois, création de postes sur le périscolaire de Semur-en-Auxois en raison de la fin des mises à disposition, renfort des équipes en place en raison de l'augmentation des effectifs enfants)

Rappelle que pour cela il convient de supprimer puis de créer un poste pour l'ajuster aux besoins.

Précise la volonté de stabiliser les équipes en proposant aux agents, lorsque c'est possible et qu'ils le souhaitent, un temps de travail plus important.

Rappelle que les emplois aidés (parcours emploi compétence) permettent aux agents d'avoir accès à des formations qualifiantes (type BAFA - BAFD) et des temps de travail de minimum 20h hebdomadaires.

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'avis du comité technique qui sera sollicité en date du 04/09/2020 concernant la modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Passé au vote pour l'approbation du tableau des effectifs présenté en annexe.

Approuve le tableau présenté.

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 91

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_167-DE

Pour extrait conforme,
Le Président

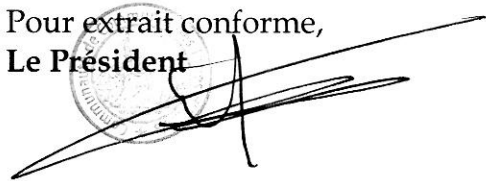


Tableau des effectifs au 15 octobre 2020

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOI FONCTIONNEL				Propositions modifications	Impacts budgétaires
CATEGORIE	GRADE	CREE	POURVU		
A	DGS 10000 / 20000 HBTS	1	1		
TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
CATEGORIE	GRADE	CREE	POURVU	OBSERVATIONS	Impacts budgétaires
A	directeur territorial	1	1		
A	attaché principal 2è cl	1	0		
A	attaché territorial	5	4	dont 1 TNC à 3,5h dont 1 TNC à 17,5h	-3,50h
B	rédacteur principal 2è cl	1	1		
B	rédacteur territorial	1	1		+35h
C	adjoint administratif principal 2è cl	7	4	dont 1 TNC 28h	-35h
C	adjoint administratif	4	4	dont 1 TNC 17,5h	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				dont 4 TNC pour 1,9 ETP	-3,50h
FILIERE ANIMATION				Propositions modifications	Impacts budgétaires
CATEGORIE	GRADE	CREE	POURVU		
B	animateur territorial	2	1	dont 1 TNC à 34h dont 1 TNC à 33,25h dont 2 TNC à 30h dont 1 TNC à 28h dont 3 TNC à 20h	
					-60h
				suppression 3 TNC 20h au 01/09/2020	+18,81h
				création 1 TNC 18,81h au 01/09/2020	+35,6h
				création 2 TNC 17,8h au 01/09/2020	+16,93h
				création 1 TNC 16,93h au 01/09/2020	-48h
				suppression 3 TNC 16h au 01/09/2020	
				dont 3 TNC à 16h dont 1 TNC à 15,05h	
				création 2 TNC 13,8h au 01/09/2020	+27,6h
				création 1 TNC 13,17h au 01/09/2020	+26,34h
				suppression 1 TNC 13h au 01/09/2020	-13h
				création 1 TNC 12,54h au 01/09/2020	+12,54h
				création 1 TNC 12,33h au 01/09/2020	+12,33h
				suppression 2 TNC 11,29h au 01/09/2020	-22,58h
				suppression 2 TNC 9,4h au 01/09/2020	-18,8h
				création 3 TNC 7,84h au 01/09/2020	+23,52h
C	adjoint d'animation	40	33	dont 1 TNC à 13h dont 2 TNC à 11,29h dont 2 TNC à 9,4h dont 1 TNC à 7,84h dont 8 TNC à 7,53h	

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200071017-20201015-2020_167-DE

				dont 1 TNC à 10h			
				dont 1 TNC à 9h		suppression 1 TNC 9h au 01/09/2020	-9h
						création 1 TNC 5h au 01/09/2020	+5h
				dont 2 TNC à 2h		suppression 1 TNC 2h au 01/09/2020	-2h
						création 1 TNC 1h au 01/09/2020	+1h
				dont 1 TNC à 30h	1	suppression 1 TNC 30h au 01/09/2020	-30h
	emplois sans référence à un grade	2					
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	21	13	dont 11 TNC pour 4,87ETP			-22,25h
		CREE	POURVU	OBSERVATIONS			
	TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS	109	81	dont 52 TNC pour 23,6ETP			-23,85h

EMPLOIS NON PERMANENTS

CATEGORIE	GRADE	CREE	POURVU	OBSERVATIONS	Propositions modifications	Impacts budgétaires
B	Educateur territorial des activités physiques et sportives	4	0	dont 1 TNC à 30h dont 1 TNC à 5h		
C	Adjoint administratif	1	0			
C	Adjoint technique	5	0	dont 2 TNC à 20h dont 1 TNC à 7,53h		
	emplois sans référence à un grade	1	1	dont 1 TNC à 3,14h		
	Apprenti	4	0			
	parcours emploi compétence (PEC)	13	10	dont 1 TNC à 28h dont 1 TNC 25h dont 1 TNC 22h30 dont 9 TNC à 20h	création 2 TNC 28h au 01/09/2020 création 1 TNC 27h au 01/09/2020 création 1 TNC 23h au 01/08/2020	+106h
	service civique	1	0			
		CREE	POURVU	OBSERVATIONS		
	TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS	29	11	dont 18 TNC pour 10,42 ETP		+106h
		CREE	POURVU	OBSERVATIONS		
	TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	138	92	dont 70 TNC pour 34,02 ETP		+82,15h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYE René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00a 19H45 : 83	8	91

COMMISSION N°2 : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Report d'échéance emprunt n° 98366893 - TRAVAUX DU VVF

COMMISSION N°2 : FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Report d'échéance emprunt n° 98366893 - TRAVAUX DU VVF

Le Président,

Rappelle que :

- La CCTA est propriétaire du VVF de Flée (Le Val Larrey),
- Les derniers travaux faits au VVF en 2017 et 2018 : *Rénover les 66 logements, réaménager l'accueil avec le bar, la cuisine et agrandir la salle de restauration, le logement de la direction, la mise aux normes de l'éclairage extérieur, l'amélioration des extérieurs, la réfection du court de tennis et du chauffage des piscines,*
- La souscription de 2 emprunts en 2016 et 2018 pour un total de 1 473 000 €,
- Le VVF est locataire et un bail civil a été signé le 18 décembre 2018 permettant à VVF de rembourser le reste à charge de la CCTA sous forme de loyer,

Informe que ce loyer permet de payer :

- les emprunts engagés,
- le remboursement de la taxe foncière,
- une provision pour des grosses réparations annuelles (si besoin).

Indique que :

- la COVID19 et le confinement engendré ont eu des répercussions négatives sur le tourisme et donc sur le VVF, site touristique majeur de notre territoire.
- VVF a demandé l'annulation totale du loyer en 2020 avec report en fin de bail.

Explique qu'une demande de report d'échéance a été faite à la Caisse d'Épargne, dans le cadre de l'emprunt engagé.

Propose de modifier le contrat de prêt pour le proroger jusqu'au 25/11/2031,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 08 octobre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait, à l'unanimité,

Mandate le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

ID : 021-200071017-20201015-2020_168-DE

SLO

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

COMMISSION N°2 : FINANCES
BUDGET PRINCIPAL

Report d'échéance emprunt n° 00020567900505 - TRAVAUX DU VVF

**COMMISSION N°2 : FINANCES
BUDGET PRINCIPAL****Report d'échéance emprunt n° 00020567900505 - TRAVAUX DU VVF**

Le Président,

Rappelle que :

- La CCTA est propriétaire du VVF de Flée (Le Val Larrey),
- Les derniers travaux faits au VVF en 2017 et 2018 : *Rénover les 66 logements, réaménager l'accueil avec le bar, la cuisine et agrandir la salle de restauration, le logement de la direction, la mise aux normes de l'éclairage extérieur, l'amélioration des extérieurs, la réfection du court de tennis et du chauffage des piscines,*
- La souscription de 2 emprunts en 2016 et 2018 pour un total de 1 473 000 €,
- Le VVF est locataire et un bail civil a été signé le 18 décembre 2018 permettant à VVF de rembourser le reste à charge de la CCTA sous forme de loyer,

Informe que ce loyer permet de payer :

- Les emprunts engagés,
- le remboursement de la taxe foncière,
- une provision pour des grosses réparations annuelles (si besoin).

Indique que :

- la COVID19 et le confinement engendré ont eu des répercussions négatives sur le tourisme et donc sur le VVF, site touristique majeur de notre territoire.
- VVF a demandé l'annulation totale du loyer en 2020 avec report en fin de bail.

Explique qu'une demande de report d'échéance a été faite au Crédit Mutuel, dans le cadre de l'emprunt engagé.

Propose de modifier le contrat de prêt pour le proroger jusqu'au 30/11/2037,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 08 octobre 2020 ;


Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait, à l'unanimité,

Mandate le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_169-DE

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.

Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.

Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean-Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

AVENANT N° 2 AU BAIL CIVIL ENTRE VVF VILLAGES ET LA CCTA

AVENANT N° 2 AU BAIL CIVIL ENTRE VVF VILLAGES ET LA CCTA

Le Président,

Rappelle que suite à la rénovation du VVF Villages un bail civil a été signé le 18/12/2018 afin de permettre à l'association de rembourser le reste à charge de la CCTA sous forme de loyer ;

Explique qu'en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, VVF Villages demande l'annulation totale du loyer en 2020 avec report en fin de bail ;

Ajoute que la CCTA a renégocié auprès des banques l'étalement des annuités des emprunts contractés pour le financement de la rénovation du village de vacances ;

Indique que le bail civil doit être modifié par avenant pour :

- le proroger d'une année soit jusqu'au 31/10/2031,
- Indiquer que le montant du loyer pour 2020 sera de 15 000 € correspondant au montant de la taxe foncière supporté par la CCTA.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition d'avenant n° 2 au bail conformément aux éléments référencés ci-dessus ;

Donne tous pouvoirs au Président pour signer tous documents s'y rapportant.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 04/11/2020

Reçu en préfecture le 04/11/2020

Affiché le

ID : 021-200071017-20201015-2020_170-CC

SLO

Pour extrait conforme,
Le Président



**AVENANT N° 2 AU BAIL CIVIL
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2018**

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La Communauté de Communes des Terres d'Auxois représentée par son Président,
Monsieur Jean-Michel PETREAU,

Ci-après dénommée le BAILLEUR ou la CCTA,

D'une part,

Et

VVF Villages, association loi 1901, déclarée le 26 décembre 1968 en Préfecture du Puy de Dôme,
SIRET N° 775 634 132 00200, dont le siège se situe 8 rue Claude Danziger 63050 CLERMONT-
FERRAND, représentée par son Directeur Général Monsieur Stéphane LE BIHAN,

Ci-après dénommée le PRENEUR OU VVF Villages

D'autre part,

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIV,

Le Bailleur est propriétaire d'un village de vacances sis sur la Communauté de Communes des Terres d'Auxois. Suite à la rénovation-extension du village de vacances par la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, il a été consenti au profit de VVF Villages un bail civil de de 12 ans à compter du 1^{er} novembre 2018.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 et à la demande de VVF Villages, le Bailleur a renégocié auprès des banques l'étalement des annuités des emprunts contractés pour le financement de la rénovation du village de vacances, et compte-tenu des propositions des banques, a accepté au profit de VVF Villages le principe :

- D'une prorogation d'un an du bail en cours, soit jusqu'au 31 octobre 2031,
- De fixer le montant du loyer 2020 à 15 000€ hors taxe.



CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIIT

ARTICLE 1 - PROROGATION DE LA DUREE DU BAIL

Les parties décident, en raison de crise sanitaire liée au COVID 19, de proroger d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2031, le bail conclu entre la Communauté de Communes des Terres d'Auxois et VVF Villages.

ARTICLE 2 - LOYER DU PAR VVF VILLAGES

Les parties décident, en raison de crise sanitaire liée au COVID 19, de fixer à 15 000 € hors taxe le loyer dû par VVF Villages pour la période courant du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS ANTERIEURES

Les autres dispositions prévues au bail en date du 19 décembre 2018 et à l'avenant numéro 1 en date du 16 octobre 2019, non contraires à celles du présent avenant demeurent sans changement.

Fait à Semur en Auxois

Le 15 octobre 2020

En trois exemplaires originaux

**Pour la CCTA
Le Président**



Monsieur Jean-Michel PETREAU

**Pour VVF Villages
Le Directeur Général**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes.

Mr Stéphane LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLY René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean-Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Commission n° 2 - Finances
Attribution des subventions 2020

Le Président,

Rappelle :

- le vote du budget 2020 le 11 février 2020,
- que l'attribution de subventions par la CCTA obéit à la règle stricte du principe de spécialité auquel est soumise la Communauté de Communes, à savoir qu'il n'est possible d'intervenir que dans les domaines où elle a statutairement compétence.

Propose le vote des subventions suivantes, qui correspondent à des reconductions des subventions versées en 2019 :

- CCAS de Semur-en-Auxois : 25 760 €, sur la compétence « concourt au financement des actions des centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales et ayant vocation à intervenir sur l'ensemble de la population de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois » ;
- Amicale du personnel de Semur-en-Auxois (action à destination du personnel adhérent) : 150 € ;

Rappelle que ces subventions seront versées après réception d'un bilan financier.

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du Budget primitif le 11 février 2020,

Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du 8 octobre 2020 ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qu'il lui est fait,


Accepte d'attribuer pour 2020 des subventions conformément aux propositions énoncées ci-dessus.

Donne tous pouvoirs au Président de verser les aides financières.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_171-DE

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, **FAILLY** Monique, **DELAYE** Alain, **FAIVRE** Hélène, **COLLIN** Éric, **RIPES** Pascal, **BAUBY** Bruno, **DEMOURON** Éric, **BOUHOT** Isabelle, **HOPGOOD** Samuel, **DE ABREU** Olivier, **GAILLARDIN** Michel, **VIRELY** Jean-Marie, **TARDIT** Virginie, **PHILIPPOT** Jean Noël, **DELAGE** Corinne, **CRIBLIER** Chantal, **PUCCINELLI** Anita, **BLANDIN** Gérard, **QUINCEY** Nathalie, **GALAUD** Samuel, **PERNET** Carine, **LAGNEAU** Michel, **BARRIER** Pascal, **CORTOT** Michel, **LEPEE** Sophie, **PETREAU** Jean-Michel, **LECHATON** Rosine, **DEBEAUPUIS** Franck, **BAULOT** Jean-Denis, **PAGEOT** Patrick, **ROUX** Patrick, **BRULEY** Daniel, **EAP DUPIN** Martine, **RICHARDET** Patrick, **FLAMAND** Eric, **NORE** Patricia, **VIENOT** Serge, **LECHENAULT** Raymond, **FAURE-STERNAD** Pierre, **SADON** Catherine, **PERNETTE** Jean-Claude, **BAULOT** Éric, **CREUSOT** Patrick, **BOTTINI** Dominique, **MICHEL** Luc, **JACQUENET** Jacques, **DONADONI** Jean-François, **LE MESRE DE PAS** Clotilde, **DAUMAIN** Thierry, **CORTOT** Laurence, **GIRARD** Loïc, **CORNU** Hubert, **LASNIER BINA** Patricia, **CHAUMET** Valérie, **BOURGEOIS** François, **LANIER** Yves, **REAL** Amélie, **POUPÉE** Dominique, **GUENEAU** Alain, **CLERC** Bernard, **VAILLÉ** Pierre, **ROUSSEAU** Pierre, **MARIE** Alain, **LACHAUME** Pascal, **FLANET** Bernard, **GUENIFFEY** Philippe, **PISSOT** Serge, **FRANKELSTEIN** Noël, **MONOT** Evelyne, **PAUT** Bernard, **LETERRIER** Jeanne Marie, **MUNIER** Philippe, **VANTELOT** Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, **GLORIA** Patricia, **MASSE** Annick, **AUROUSSEAU** Olivier, **TANESIE** Didier, **TASSEL** Agnès, **DUREUIL** Christophe, **MARTENOT** Gérard, **COURTOIS** Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, **DELAFOLYE** René, **MUTIN** Bernard, **MATHIEU** Laurent, **RIBOULOT** Jean Paul, **PICARDAT** Richard, **COURALEAU** Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, **MÉNÉTRIER** Adrien, **MASSE** Jean-Michel, **BOSELET** Jean Michel, **BERTHOLLE** Thierry, **BIZOT** Ludivine, **LACHOT** Paul, **SIVRY** Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), **PAUT** Jean- Pierre, **PERROT** Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), **GARRAUT** Jean- Michel, **CAVEROT** Sylvain, **BAUBY** Béatrice, **LÜDI** Jacky, **VOISENET** Françoise, **CARAYON** Christian, **TROUILLIER** Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), **MASSON** Denis, **FINELLE** Jean-Luc, **BOUTIER** Benoist, **RENAULT** Thierry, **JOBIC** Véronique (donne pouvoir à C.SADON), **JOBERT** Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), **CHAUVELOT** Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), **GARIN** Anne, **LARGY** Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), **SARRAZIN** Jean-Marc, **DEFFONTAINES** François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), **PARIZOT** Pierre, **JOBARD** Etienne.

Secrétaire de séance : **ILLIG** Véronique et **BAULOT** Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Commission n°2 : Finances et RH

CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE SEMUR-EN-AUXOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS CONCERNANT LES FRAIS D'INVESTISSEMENT LIES LA CHAUDIERE ET L'ASCENSEUR DU BATIMENT SITUE 3 PLACE DE LA GARE A SEMUR

Commission n°2 : Finances et RH

CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE SEMUR-EN-AUXOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS CONCERNANT LES FRAIS D'INVESTISSEMENT LIES LA CHAUDIERE ET L'ASCENSEUR DU BATIMENT SITUE 3 PLACE DE LA GARE A SEMUR

Le Président **rappelle**,

- Que la CCTA est propriétaire de la partie droite du bâtiment sis 3 place de la Gare Semur en Auxois depuis le 20 décembre 2018,
- Que la partie de gauche reste la propriété de la commune de Semur en Auxois,
- Qu'il résulte de cette situation la nécessité de convenir d'une convention de remboursement pour les investissements engagés par la CCTA pour la réhabilitation du bâtiment,
- La délibération 2019.194 relative à la convention de remboursement entre la commune de Semur-en-Auxois et la CCTA concernant aux frais communs liés au bâtiment situé au 3 avenue de la gare à Semur en Auxois en date du 19 novembre 2019,
- L'accord avec la commune de Semur-en-Auxois sur le remboursement à la CCTA des frais d'investissement liés à la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur,

Propose que la Commune de Semur-en-Auxois rembourse à la CCTA les frais d'investissements liés à la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur conformément à la convention annexée.

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le bureau communautaire en date du 8 octobre 2020.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,


Approuve la convention de remboursement annexée entre la commune de Semur-en-Auxois et la CCTA relative au remboursement des frais d'investissements liés à la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur conformément à la convention annexée.

Autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 04/11/2020
Reçu en préfecture le 04/11/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_172-DE

Pour extrait conforme,
Le Président



CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE LA CCTA ET LA COMMUNE DE SEMUR EN AUXOIS

Entre
La Communauté de Communes des Terres d'Auxois
Représenté par son Président, Jean Michel PÉTREAU
Le Mandataire

ET

La commune de Semur en Auxois
Représenté par son Maire, Catherine SADON

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

CHAPITRE 1 - CLAUSES GÉNÉRALES

Article 1 La CCTA est propriétaire de la partie de droite du bâtiment sis 3 place de la gare à semur en Auxois,
La partie de gauche reste propriété de la commune de Semur.
Il résulte de cette situation la nécessité de convenir avec la commune de Semur en Auxois le remboursement à la CCTA de la moitié du reste à charge des frais d'investissement liés au remplacement de la chaudière et à la mise aux normes de l'ascenseur.

Article 2

Le Mandataire exercera les attributions suivantes :

- paiement des prestataires ci-dessus désignés,
- organisation des opérations préalables à la réception des travaux,
- gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de la mission qui lui a été confiée.

Par ailleurs, le mandataire :

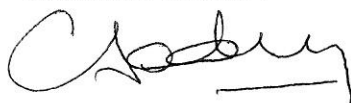
- constituera les dossiers de financement de l'opération,
- encaissera les subventions,


Article 3

Les titres de remboursement seront établis par la CCTA dans un délai de 3 mois à compter de la réception des travaux de la CCTA,
Un titre regroupant les deux investissements (Ascenseur et chaudière) ou un titre par type d'investissement pourront être émis par la CCTA

Fait le 16/10/2020,

Le Maire de Semur en Auxois
Catherine SADON



Envoyé en préfecture le 04/11/2020
Reçu en préfecture le 04/11/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_172-DE

Le Mandataire,

Le Président de la Communauté
de Communes
des Terres d'Auxois



PLAN DE FINANCEMENT**DÉPENSES HT**

Chaudière : changement du matériel existant	50 988.00 €
Ascenseur : mise aux normes	12 150.81 €
TOTAL HT :	63 138.81 €

MONTANT FCTVA 12 428.74 €

TOTAL TTC 63 337.82 €

RECETTES

SUBVENTION	43 926.81 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNE :	9 705.50 €
PARTICIPATION DE LA CCTA	9 705.50 €
TOTAL DES RECETTES :	63 337.82 €

Fait le 16/10/ 2020,

Le Maire de Semur en Auxois
Catherine SADON



Le Mandataire,

Le Président de la Communauté
de Communes
des Terres d'Auxois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.

Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.

Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Commission n°3 - CAO - COAP et Voirie
**AVENANTS - RESTAURATIONS SCOLAIRES, ALSH, MULTI ACCUEILS ET
 FOURNITURE EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES
 (SECTEUR EX SINEMURIEN)**

Commission n°3 – CAO – COAP et Voirie
**AVENANTS – RESTAURATIONS SCOLAIRES, ALSH, MULTI ACCUEILS ET
FOURNITURE EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES
(SECTEUR EX SINEMURIEN)**

Le Président rappelle :

- l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale a exercé alors, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 susvisée ;
- des avenants de prolongation de 2 mois ont été pris pour les restauration scolaire, multi accueil ainsi que la fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées et ce jusqu'au 31 octobre 2020.

Explique qu'au vu de la pandémie de COVID 19, de la complexité de la rédaction du marché de regroupement des prestations de la restauration scolaire, ALSH, multi accueils ainsi que la fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées et respect du plan alimentaire,
Indique il est nécessaire de prendre des avenants de prolongation avec les divers fournisseurs pour une durée de 2 mois et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Vu les articles L5211-7, L5212-1-1 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du bureau communautaire délibératif du 8 octobre 2020,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,


Accepte de signer les avenants de prolongation avec les divers prestataires pour une durée de 2 mois,

Autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

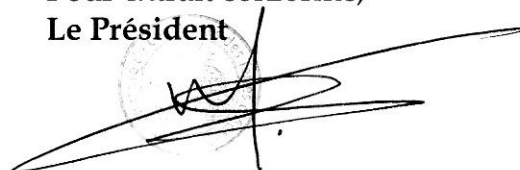
Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 09/11/2020
Reçu en préfecture le 09/11/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_173-CC

Pour extrait conforme,
Le Président



Avenant de Contrat de Prestation restauration

AVENANT N°6

Entre les soussignés :

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

3 Place de la Gare

21140 SEMUR EN AUXOIS

Livraison : Précy sous Thil et Braux

Téléphone : 03.80.97.26.65

Mail : contact@ccterres-auxois.fr

Représentée par Monsieur **PETREAU Jean-Michel**, en qualité de Président

Ci-après dénommé : **Le Client**

D'une part,

Et,

S.A.S Groupe ELITE RESTAURATION

Capital de 600.000 EUROS immatriculé au R.C.S. Joigny sous le numéro 331 108 753 00038

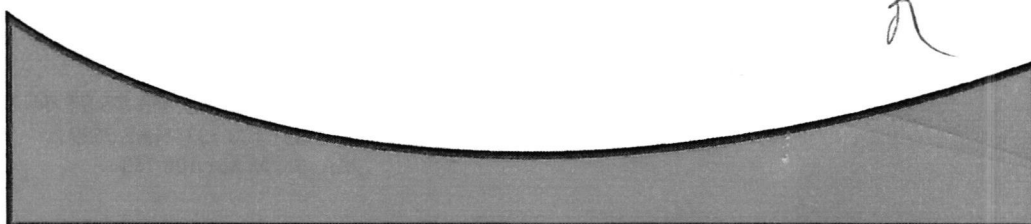
Sise 15 rue Valentin Privé

89300 - JOIGNY

Représentée par Monsieur **François CACHOT**, P-D-G

Ci-après dénommé : **Le Restaurateur**

D'autre part,



SUITE AUX DIFFÉRENTS ECHANGES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Suite à votre demande il a été convenu de reconduire le contrat actuel jusqu'au 31 Décembre 2020.

Cet avenant est à prendre en compte pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs situés à Précy sous Thil, le restaurant scolaire de Braux et la crèche de Précy sous Thil (actuellement avec une livraison de pain). Il est précisé qu'il y aura la possibilité de livraison de pain sur les autres sites selon la tarification indiquée ci-dessous.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT- DUREE DU CONTRAT

1-2 DUREE

Le présent avenant prend effet le 01 Septembre 2020.

ARTICLE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour rappel ci-joint le tarif mis en place actuellement :

Désignation Suppléments	Montant HT en euros	TVA 5.5%	Montant TTC en euros
Repas scolaire	2.44€	0.13€	2.57€
Repas crèche mouliné	2.94€	0.16€	3.10€
Repas crèche 12-36 mois	2.59€	0.14€	2.73€
Supplément pain (par repas)	0.10€	0.01€	0.11€

Il est précisé que le prix T.T.C. est donné à titre indicatif, le prix faisant foi entre les parties étant le prix hors taxe.

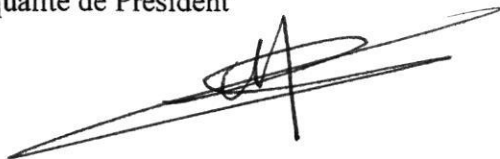
Ces prix s'entendent hors taxe à majorer de la T.V.A. légalement en vigueur. Au cas où ce taux viendrait à être modifié, les prix seraient modifiés à due concurrence et ce sur la base hors taxes.

Les différents articles au contrat restent inchangés.

Fait à Joigny,

Le 01 Septembre 2020

Pour LE CLIENT
M. PETREAU Jean-Michel,
en qualité de Président



Pour le Restaurateur
M. Francois CAGHOT
SAS GEORGE ELIAH RESTAURATION
en qualité de PDG
15, rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
Tél. : 03 86 19 37 40 - Fax : 03 86 91 46 81
RCS JOIGNY 331 108 753 -NAF 5629 A
T.V.A. FR 02 331 108 753

Avenant de Contrat de Prestation restauration

AVENANT N°6

Entre les soussignés :

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

3 Place de la Gare

21140 SEMUR EN AUXOIS

Livraison : Epoisses et Toutry

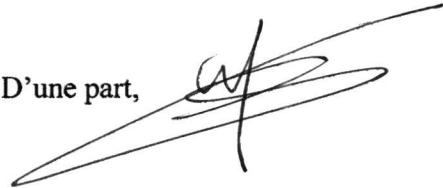
Téléphone : 03.80.97.26.65

Mail : contact@ccterres-auxois.fr

Représentée par Monsieur PETREAU Jean-Michel, en qualité de Président

Ci-après dénommé : **Le Client**

D'une part,



Et,

S.A.S Groupe ELITE RESTAURATION

Capital de 600.000 EUROS immatriculé au R.C.S. Joigny sous le numéro 331 108 753 00038

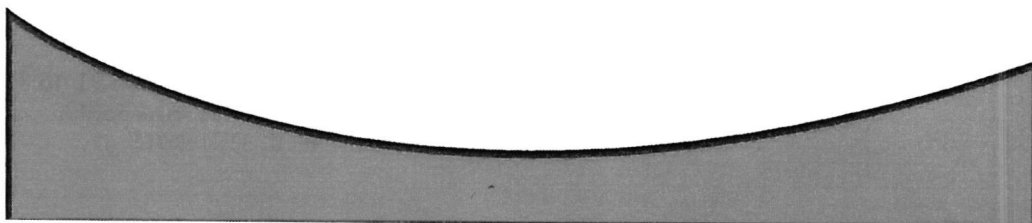
Sise 15 rue Valentin Privé

89300 - JOIGNY

Représentée par Monsieur **François CACHOT**, P-D-G

Ci-après dénommé : **Le Restaurateur**

D'autre part,



SUITE AUX DIFFÉRENTS ECHANGES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Suite à votre demande il a été convenu de reconduire le contrat actuel jusqu'au 31 Décembre 2020.

Cet avenant est à prendre en compte pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs situés à Epoisses et le restaurant scolaire de Toutry. Il est précisé qu'il y aura la possibilité de livraison de pain selon la tarification indiquée ci-dessous.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT- DUREE DU CONTRAT

1-2 DUREE

Le présent avenant prend effet le 01 Septembre 2020.

ARTICLE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour rappel ci-joint le tarif mis en place actuellement :

Désignation Suppléments	Montant HT en euros	TVA 5.5%	Montant TTC en euros
Repas scolaire	2.76€	0.15€	2.91€
Repas adulte	2.76€	0.15€	2.91€
Supplément pain (par repas)	0.10€	0.01€	0.11€

Il est précisé que le prix T.T.C. est donné à titre indicatif, le prix faisant foi entre les parties étant le prix hors taxe.

Ces prix s'entendent hors taxe à majorer de la T.V.A. légalement en vigueur. Au cas où ce taux viendrait à être modifié, les prix seraient modifiés à due concurrence et ce sur la base hors taxes.

Les différents articles au contrat restent inchangés.

Fait à Joigny,

Le 01 Septembre 2020

Pour LE CLIENT
M. PETREAU Jean-Michel,
en qualité de Président



Pour le Restaurateur
M. François CACHOT,
en qualité de PDG

SAS Groupe ELITE RESTAURATION
13, rue Valentin Privé
89300 JOIGNY

Tél. : 03 86 19 37 40 - Fax : 03 86 91 46 81
RCS JOIGNY 331 108 753 -NAF 5629 A
T.V.A. FR.02 331 108 753



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°3 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
3, place de la gare
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel : 03.80.97.26.65

B - Identification du titulaire du marché public

Le Centre Hospitalier Robert Morlevat
3, avenue Pasteur
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Tel : 03.80.89.64.64
N° SIRET : 26210018300017

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

La fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées de la CCTA ex Sinémurien

■ **Date de la notification du marché public :** 18 décembre 2019

■ **Durée d'exécution du marché public :** 8 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA 10% : 0.55 €
- Montant HT : 5.45 €
- Montant TTC : 6.00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Ce présent avenant a pour objet la prolongation du présent marché dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2020.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

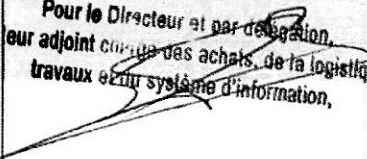
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Marc LE CLANCHE, Directeur	A Semur, le 15/10/2020	Pour le Directeur et par délégation, le directeur adjoint chargé des achats, de la logistique, des travaux et du système d'information,  Boris SELLIER

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Semur en Auxois, le 15 octobre 2020

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N°4¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes des Terres d'Auxois

3, place de la gare

21140 SEMUR EN AUXOIS

Tel : 03.80.97.26.65

B - Identification du titulaire du marché public

SOCIETE S.H.C.B. SAS

100 rue de Luzais

38070 SAINT QUENTIN FALAVIER

Tél : 04.74.94.70.30

Mail : shcb@shcb.fr

N° SIRET : 390 513 265 00020

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Cet avenant a pour objet la prolongation du marché signé initialement avec la Commune de Genay pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine de GENAY jusqu'au **31/10/2020**,

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA 5,5 %
- Montant HT : 3,25 € par repas
- Montant TTC : 3,43 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Ce présent avenant a pour objet la prolongation du présent marché dans les mêmes conditions jusqu'au 31 octobre 2020.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. DUSSERRE Xavier Directeur Général SHCB	St Quentin Fallavier le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Semur en Auxois, le 06/11/2020

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Jean-Michel PETREAU






Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N°5¹**

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
3, place de la gare
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel : 03.80.97.26.65

B - Identification du titulaire du marché public

SOCIETE S.H.C.B. SAS
100 rue de Luzais
38070 SAINT QUENTIN FALAVIER

Tél : 04.74.94.70.30
Mail : shcb@shcb.fr
N° SIRET : 390 513 265 00020

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Cet avenant a pour objet la prolongation du marché signé initialement avec la Commune de Genay pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine de GENAY jusqu'au **31/12/2020**,

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA 5,5 %
- Montant HT : 3,28 € par repas
- Montant TTC : 3,46 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Ce présent avenant a pour objet la prolongation du présent marché dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2020.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. DUSSERRE Xavier Directeur Général SHCB	St Quentin Fallavier le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Semur en Auxois, le *06/11/2020*

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Jean-Michel PETREAU





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N°5¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes des Terres d'Auxois

3, place de la gare

21140 SEMUR EN AUXOIS

Tel : 03.80.97.26.65

B - Identification du titulaire du marché public

SOCIETE S.H.C.B. SAS

100 rue de Luzais

38070 SAINT QUENTIN FALAVIER

Tél : 04.74.94.70.30

Mail : shcb@shcb.fr

N° SIRET : 390 513 265 00020

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Cet avenant a pour objet la prolongation du marché signé initialement avec la Communauté de Communes du Canton de Vitteaux pour la fourniture de repas en liaison froide pour :
les Cantines de VITTEAUX, VILLY EN AUXOIS, GISSEY LE VIEIL
l'Accueil de Loisirs de VITTEAUX (Mercredis et Vacances Scolaires)
le Multi Accueil (crèche) de VITTEAUX
jusqu'au **31/12/2020**,

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA 5,5 %
- Montants HT :
 - 2,92 € par repas enfant ou crèche
 - 3,02 € par repas adulte
 - 0,62 € ou 0,82€ ou 1,01€ par goûter crèche

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Ce présent avenant a pour objet la prolongation du présent marché dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2020.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

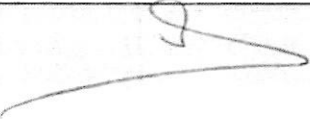
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. DUSSERRE Xavier Directeur Général SHCB	St Quentin Fallavier le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Semur en Auxois, le 06/11/2020

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Jean-Michel PETREAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS****ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.

Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.

Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLY René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean-Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Commission n°3 - Commission Délégation de Service Public**CREMATORIUM - RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE
DU SERVICE - ANNEE 2019**

2020174
SLO

Commission n°3 - Commission Délégation de Service Public
CREMATORIUM - RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE
DU SERVICE - ANNEE 2019

Monsieur Loïc GIRARD Gérant du Crématorium se retire de la salle au moment de la présentation de la délibération.

Le Président,

Rappelle que la Communauté de Communes des Terres d'Auxois est compétente pour la mise en place d'un crématorium,

- La délibération n°2010-094 portant sur le contrat de convention de Délégation de Service Public,
- La délibération n°2010-114 portant sur la signature de l'avenant n°1 au contrat de DSP.

Précise que conformément à l'article 11411-3 du CGCT, le délégataire fournit, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité de service.

Précise que le Rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service de crémation 2019 a été soumis à la commission Travaux et Gestion des Equipements Communautaires qui s'est réunie le 1er octobre 2020.

Rappel de l'évolution du nombre de crémations :

2013 : 179 crémations
2014 : 221 crémations
2015 : 293 crémations
2016 : 343 crémations
2017 : 364 crémations
2018 : 379 crémations
2019 : 393 crémations

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte du Rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service de la gestion du crématorium communautaire pour l'année 2019 (rapport joint en annexe).

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du mercredi 14 octobre 2020,
Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du jeudi 8 octobre 2020,
Vu le rapport joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Prend acte de la communication du rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service de la gestion du crématorium pour l'année 2019

Pour extrait conforme,
Le Président



Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200071017-20201015-2020_174-DE



SERVICE PUBLIC CREMATORIUM

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du
Service Public de crémation**

Exercice 2019

**Présenté conformément à l'article L.1411-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présentation de l'exercice (conforme à l'Art, 4-2 de la délégation de Service Public)

L'exercice 2019 s'est déroulé sans incident majeur, sans interruption. La satisfaction des familles est toujours forte (cf. Réponses questionnaires de satisfaction) mais révèle toujours un problème de signalétique à l'intérieur du parc artisanal et commercial de Semur-en-Auxois. Nous sommes toujours en attente de l'agrandissement du parking dans la rue de la croix Belin. L'installation d'une climatisation paraît nécessaire.

L'activité s'élève à 393 crémations sur l'année. Soit une progression de 3,6% sur l'année précédente. Comparable aux 3 dernières années.

En tant que délégataire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois nous avons poursuivi par ailleurs d'autres améliorations, voici les faits marquants :

- Intervention de deux demi-journées dans le cadre de la formation de l'unité des soins palliatifs de l'Hôpital de Haute côte d'Or - en mai 2019 et le 7 novembre 2019.
- Intervention d'une demi-journée dans le cadre de la formation de l'école d'infirmière de Chatillon-sur-Seine, destinée aux futures aides-soignantes – le 9 novembre 2019.
- Intervention de deux demi-journées dans le cadre de la formation des futurs infirmiers à l'école IFSI de Semur-en-Auxois – le 8 janvier 2019 et le 7 novembre 2019.
- Nouveau programme de plantations (Plantes grimpantes) - Hiver 2019
- Peinture dans l'espace du Jardin du Souvenir – Automne 2019
- Plantation et installation d'un banc public au Jardin du Souvenir – Été 2019
- Journée du Souvenir, 85 personnes présentes (Présence de Jessica Browning à la Harpe - Isabelle François au Violon et Nathalie Guéraud pour la Lecture) - 1 er novembre 2019

En outre, Le crématorium Auxois-Morvan est en état de suivre et de restituer avec précision des statistiques, telles que la provenance des crémations, l'utilisation de la salle de visualisation, etc.

Concernant le résultat des études de satisfaction, il en ressort le souhait de faire apparaître des panneaux signalant le crématorium dans la zone artisanale et de rendre toujours plus accueillant le Jardin du Souvenir. Il faudra penser à y apporter des toilettes publiques accessibles depuis cet espace.

Cette année 2019 a montré l'intérêt à l'égard de cette pratique de la crémation, suscité par le bassin de population du centre de la Bourgogne. L'accueil réservé aux familles, l'intimité préservée, est au cœur de nos préoccupations. Nous voulons un crématorium proche des familles, ce qu'elles ne peuvent trouver ailleurs. Néanmoins, nous restons vigilant à la qualité de service que nous nous efforçons d'améliorer constamment, à l'égard des professionnels du funéraire mais aussi et surtout des familles.

Semur-en-Auxois, le 31 mai 2019

Loïc GIRARD

1 - PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

1.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DSP

1.2 LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

2 - LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE: LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1 COMPTE DE RESULTAT

2.2 COMPTE-RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3 - LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE: L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1 EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

3.2 ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

3.3 AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

4 - LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.2 LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER

ANNEXE 1 : INVENTAIRE DU MOBILIER (2019)

ANNEXE 2 : COMPTES ANNUELS 2019

ANNEXE 3: TARIFICATION 2019

ANNEXE 3BIS: TARIFICATION 2020

ANNEXE 4: RESUME 2019, EN CHIFFRES

ANNEXE 5: QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

ANNEXE 6: REDEVANCES 2019

ANNEXE 7 : HABILITATION PREFECTORALE 2019-2025

1- Présentation générale de la délégation de service Public

1.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1 Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'exploitation du crématorium.

1.1.2 Autorité délégante

Communauté de Communes des terres d'Auxois.

1.1.3 Déléataire

Crématorium Auxois Morvan

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

RCS DIJON 2010 B 1159

Siège social : rue de la Croix Belin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Habilitation n02019/03S PM/06

Gérant : M. Bernard GIRARD

Directeur : M. Loïc GIRARD

1.1.4 Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, signé le 18 décembre 2012 pour une durée de vingt années, se terminant le 18 décembre 2032.

1.2 LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1 Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la tenue d'un planning de réservation ;
- la vérification du dossier administratif remis par les mandataires aux familles ;
- la réception des cercueils ;
- l'accueil et l'accompagnement des familles ;
- les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement du four avant et après introduction ;
- la crémation des cercueils ;
- la pulvérisation des cendres ;
- la fourniture des réceptacles simples nécessaires pour recueillir les cendres suivant l'article R.2213-38 du Code général des collectivités territoriales lorsque les cendres ne sont pas dispersées ;
- la dispersion des cendres à la demande des familles ou de leurs mandataires. Cette opération se fait au jardin du souvenir spécialement aménagé dans le site du Crématorium par le personnel du crématorium ;
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées sur le secteur de Semur-en-Auxois et sur présentation du certificat délivré par l'autorité compétente ;
- la mise à disposition des personnels qualifiés pour toutes les opérations liées au fonctionnement du crématorium ;

1.2.2 Les installations

Le crématorium comprend :

Des locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil aménagé avec patio et fontaine à eau ;
- une salle de cérémonie avec 100 places assises devant permettre le recueillement ;
- une salle de présentation visuelle par support audiovisuel de l'introduction du cercueil.
- une salle des retrouvailles ;
- une salle de remise de l'urne ;
- un salon d'attente pour les familles permettant d'accueillir 10 personnes ;
- des sanitaires ;
- un parking donnant l'accès au Jardin du Souvenir.

Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium conformes à l'article 2 du décret 98-209 du 18 mars 1998 :

- une salle d'introduction du cercueil ;
- un four de crémation, les locaux étant prévus pour un deuxième four ;
- un local de dépôt temporaire d'urnes ;

- un bureau ;
- un vestiaire, sanitaires pour le personnel ;
- un accès technique particulier pour les entreprises de pompes funèbres ;

1.2.3 Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégant, sur un terrain mis à sa disposition par la ville de Semur-en-Auxois.

Le système de crémation et de sa filtration, ainsi que les équipements ont été financé par la SA R.L Crématorium Auxois Morvan. Les charges sont également supportées en totalité par le délégataire.

2 Le rapport annuel, première partie: le compte rendu Financier

2.1 COMPTE DE RESULTAT

2.1.1 Les règles comptables

la SAR.L CREMATORIUM AUXOIS-MORVAN est une société de forme commerciale, elle est donc tenu de respecter les obligations des commerçants relatives à la tenue obligatoire d'une comptabilité.

2.1.2 Le compte de résultat

Le compte de résultats est présenté en euros hors taxes sur l'exercice de l'année civile 2019.

Charges d'exploitation

Gaz : Le coût total du gaz pour l'année ressort à 19653 euros, soit un coût par crémation de 50 euros. Nous rappelons que les consommations de gaz peuvent varier selon quantité de facteurs

Electricité : La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année s'élève à 5413 euros, soit 13.77 euros par crémation.

Eau : Ce poste correspond aux factures reçues du crématorium. Soit 558 euros.

Télécommunication : Ce poste reprend les relevés de consommation téléphonique et d'Internet du crématorium. Soit 1081€.

Personnel : Il s'agit des salaires et charges sociales pour l'année 2019 des agents du crématorium mis à disposition. Le total correspond à 39587 euros.

Charges administratives : Les fournitures de bureau, 2056 euros.

Frais de direction : Il n'y a pas eu de frais de direction pour cette année.

Frais généraux et publicité : On y trouve toutes les annonces et insertions d'une valeur de 2530 euros.

Cendriers et estampilles : N'ayant pas eu de rupture de stock pour cette année, Il n'y a donc pas de facture enregistrée sur l'exercice.

Entretien du four : Une visite aura lieu en février 2020.

Entretien extérieur : L'entretien extérieur a été réalisé par l'entreprise COLLARD (Marigny-le-Cahouët /Courcelles-les-Semur).

Assurances : Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours, soit 2977 euros

Redevance Variable : Conformément aux dispositions du contrat de concession, le concessionnaire a versé une redevance de **76385** euros à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

Impôts : Ils ont été de 6264 euros.

Chiffre d'affaires : 198 151 €

2.2 COMPTE-RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1 Etat de variation de patrimoine en 2019

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre. Deux composants principaux ont été retenus pour le four comme immobilisables : le rebriquage complet et l'électronique du four. Les autres travaux sur le four (changement de dalle de sole, par exemple), constituent des charges d'exploitation.

Les montants sont exprimés en euros.

En 2019, il n'y a pas eu de variation de patrimoine.

2.2.2 Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Conformité des installations du crématorium

Le prochain contrôle sera effectué mai 2020.

Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société *A.T.I environnement* (constructeur du four). Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

Aucunes interventions n'ont été réalisées en 2019.

2.2.3 Programme contractuel d'investissements

À ce jour il n'y a pas de programme d'investissement de prévu.

2.2.4 Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Pas de dépense de renouvellement en 2019.

2.2.5 Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en annexe 1-2. Il n'y a pas de biens de reprise.

3 Le rapport annuel, deuxième partie: l'analyse de la qualité du service

3.1 EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

En 2019, environ 613 000 décès sont survenus en France. La mortalité est la plus forte depuis plus de 20 ans.

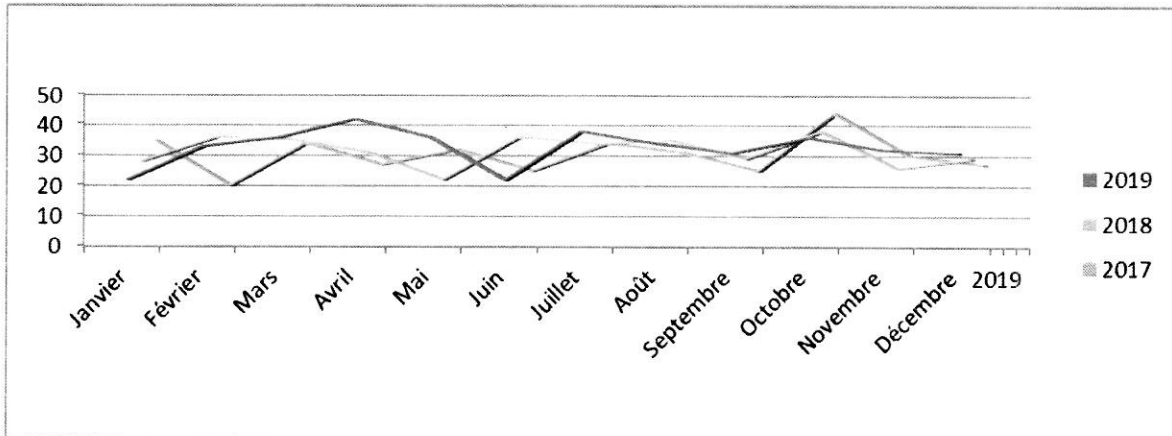
3.2 ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

Pour mémoire, le crématorium a été mis en service le 21 décembre 2012. L'exploitation du registre des crémations tenu au crématorium a permis de procéder aux analyses suivantes :

3.2.1 Evolution du nombre annuel de crémations

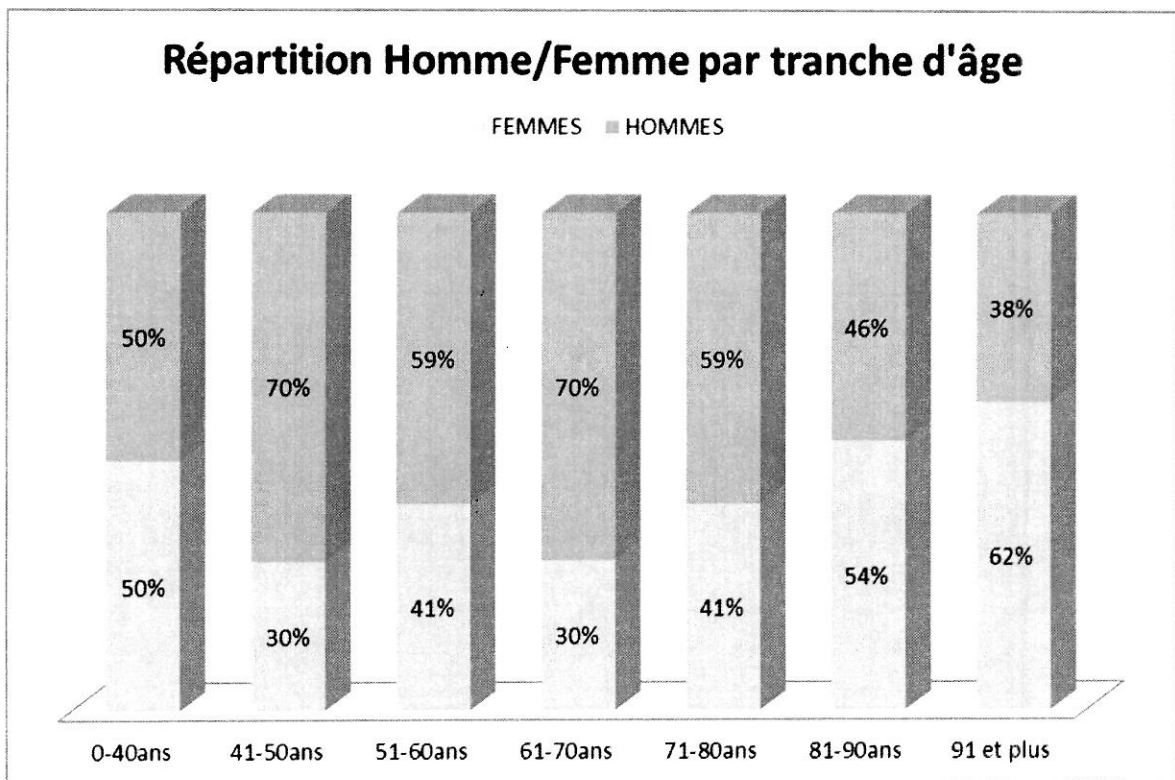
2013: 179 crémations, 2014 : 221 crémations, 2015 : 293 crémations, 2016: 343 crémations
2017 : 364 crémations, 2018 : 379 crémations, 2019 : 393 crémations

3.2.2 Evolution mensuelle du nombre de crémations

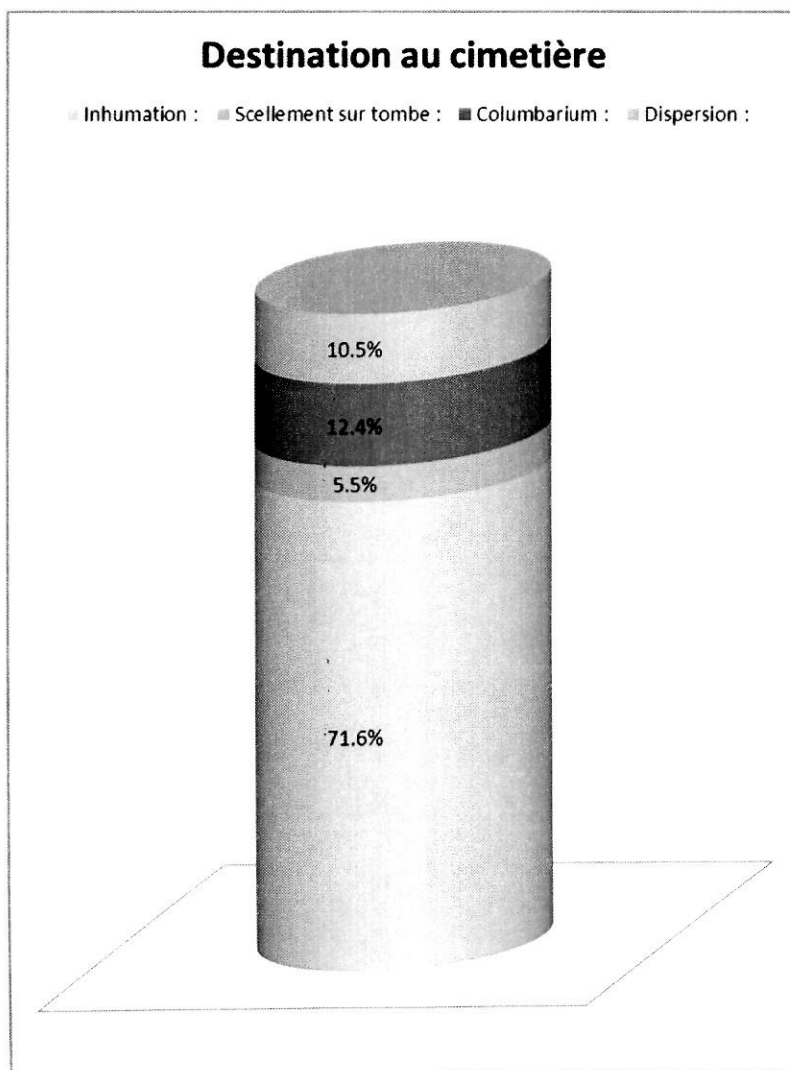
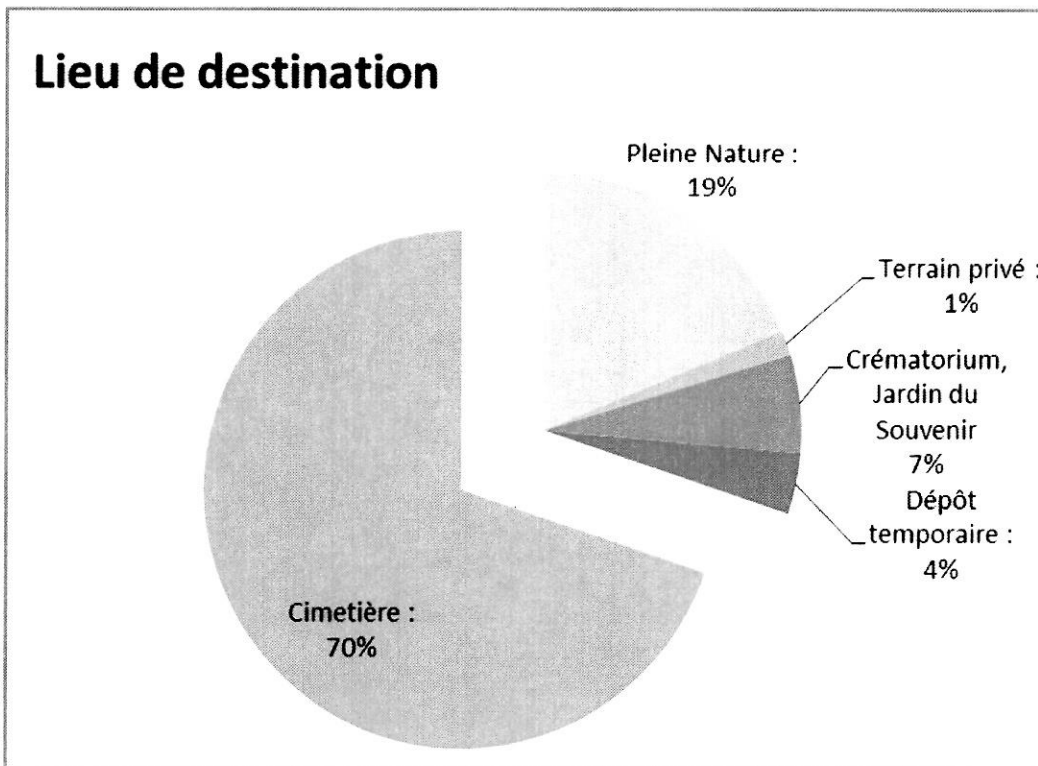


3.2.3 Répartition des crémations par sexe

Le nombre total des décès par tranche d'âge sur le territoire du centre Bourgogne n'est pas chiffré. On ne peut donc pas connaître la proportion des crémations par rapport au total des décès.

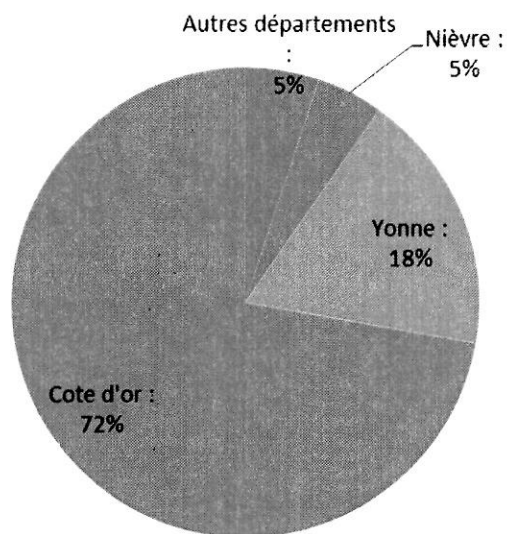


3.2.5 Destination des cendres

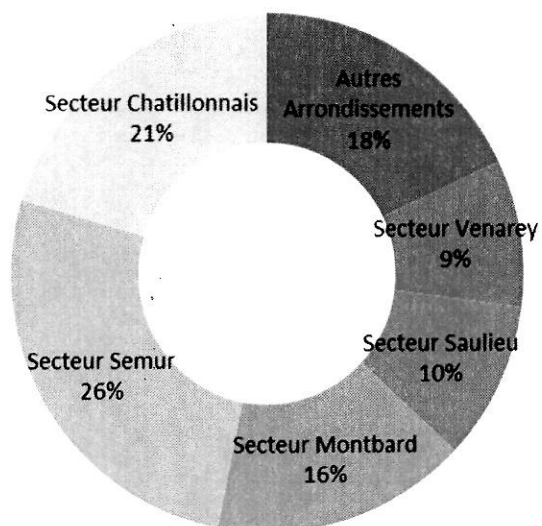


3.2.6 Origine des crémations par lieu de décès

Provenance départements, année 2019



Répartition en Cote d'Or, année 2019



3.2.7 Informations sur les cérémonies au crématorium

Sur les 393 crémations de 2019, la taille moyenne de l'assistance au crématorium lors d'une cérémonie sur place s'établit autour de 34 personnes.

Il y a eu 25 cérémonies qui ont dépassé les 100 personnes (celles pouvant tenir assises dans la salle principale), soit la même chose que 2018. **Ce qui représente 6,36% des recueils qui dépassent la capacité d'accueil de la salle de cérémonie du crématorium.**

Pour l'année 2019 nous avons accueillis environ **11 788 personnes**.

3.3 AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.3.1 Comité d'éthique

Un comité d'éthique peut être constitué à l'initiative du concédant, et se réunira si besoin. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crémationnistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.). Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

3.3.2 Le Temps de Mémoire

Nathalie Guéraud (Comédienne), Isabelle François (Violoniste) et Jessica Browning (Harpiste) ont été choisies pour m'accompagner dans ce temps du souvenir qui a été suivi par plus de 80 personnes. Toutes les personnes présentes ont apprécié cette étape importante qui adoucit la dure réalité de cette période de deuil. Un moment fort de l'année et très émouvant.

3.3.3 Registre d'appréciation du service

Un questionnaire de satisfaction est remis à chaque famille venant accompagner un proche qui a fait le choix de la crémation, leurs remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation nous parviennent avec un taux de retour de 36%. En 2019, les marques de satisfaction et de remerciements des familles envers le personnel ont continué à abonder, soulignant la gentillesse, l'accueil, le courage, et la capacité à mener dans la douceur des cérémonies d'adieu au crématorium

3.3.4 La journée portes-ouvertes

Il n'a pas eu de portes ouvertes pour 2019.

4 Les conditions d'exécution du service

4.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La journée du Souvenir est désormais ancrée dans le paysage funéraire du crématorium Auxois-Morvan, ce rendez-vous est à chaque fois une réussite.

4.2 LE COMPTE-RENDU TECHNIQUE

4.2.1 Les horaires d'ouverture

Selon l'article 4 du « Règlement Intérieur du Crématorium »

Le service de crémation est assuré du lundi au Vendredi entre 9h et 16h30, et le samedi de 9h à 12h.

Selon l'article II - art. 4 du « règlement intérieur du jardin du souvenir », ledit jardin est ouvert tous les jours de l'année.

4.2.2 Les moyens en personnel

Il n'y a pas eu en 2019 de changement dans l'organisation du personnel au crématorium.

Monsieur **Loïc GIRARD**, responsable du crématorium,

Monsieur **Jean-Paul GIRARD**, responsable adjoint du crématorium,

Ils concourent à la tenue du crématorium pour:

- l'accueil des familles ;
- la réalisation de cérémonie de recueillement ;
- l'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles ;
- la réalisation des crémations ;
- l'entretien des installations ;
- la tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment ;
- les procédures internes en matière de gestion des crématoriums ;
- les vérifications administratives des dossiers de crémation ;
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres ;
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité) ;
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille ;
- les consignes d'hygiène et de sécurité ;

4.3 LE COMPTE-RENDU FINANCIER

4.3.1 Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2019 sont en annexe 3

4.3.2 La révision des tarifs

Durant cette année 2019, les tarifs sont restés inchangés. (Annexe 3bis)

PROSPECTIVES 2020

- Révision des installations et contrôle des fumées.
- Peinture extérieure grille extérieure.
- Réalisation d'une journée du souvenir ou Temps de Mémoire pour le 1^{er} novembre 2020, dans la continuité de l'année 2019.
- Le crématorium Auxois-Morvan souhaite continuer sa politique d'aide et de soutien aux associations locales et notamment au travers de la revente des métaux collectés après crémation et qui est intégralement reversée aux associations locales depuis l'ouverture du crématorium, ce sont 7 750 euros au total.

RECAPITULATIF de FIN d'ANNÉE

Il y a eu 139 questionnaires de satisfaction qui nous ont été renvoyés.

Soit un taux d'environ 36 % de réponses sur les 393 crémations de l'année 2019.

1) Quelles sont vos impressions sur votre venue dans notre établissement et votre avis sur notre accueil ?

		Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
A	Les horaires d'ouverture du Crématorium	77%	22.5 %	0.5%	
B	L'horaire de crémation souhaité par la famille	82.5%	16.5%	1%	
C	La localisation de notre établissement	68%	23%	8%	1%
D	La propreté et le confort des locaux où vous avez été reçu	93.5%	6.5%		
E	La politesse et l'amabilité du personnel	93%	6%	0.5%	0.5%
F	Le comportement respectueux du personnel	94.5%	5%	0.5%	
G	Les installations du crématorium	84.5%	14.5%	1%	
H	L'état général du site	84.5%	14.5%	1%	

2) Concernant le moment du recueillement et de remise des cendres, diriez-vous que :

		OUI	NON
A	Le déroulement du moment de recueillement a répondu pleinement à vos attentes	99.5%	0.5%
B	le choix de la musique vous a aidé lors du recueillement	98%	2%
C	le choix d'assister ou non au départ du défunt dans l'appareil de crémation vous a été facilité par le personnel	99.5%	0.5%
D	Le temps nécessaire aux retrouvailles était suffisant	99.5%	0.5%
E	Vous avez appréciés les services à votre disposition (distributeur de boisson, gâteaux...)	99.5%	0.5%
F	Le livret « Vivre la crémation d'un proche » vous est utile pour une meilleure compréhension de cette pratique	93%	7%

3) Si cela vous concerne, diriez-vous que :

		99.5%	0.5%
A	Vous avez été satisfait de l'instant de remise de l'urne	99.5%	0.5%
B	La dispersion au Jardin du souvenir a répondu pleinement à vos attentes	95%	5%

Si vous avez des remarques, des suggestions à nous faire connaître, cet espace est à votre disposition :

RECAPITULATIF de FIN d'ANNÉE

Il y a eu 139 questionnaires de satisfaction qui nous ont été renvoyés.

Soit un taux d'environ 36 % de réponses sur les 393 crémations de l'année 2019.

1) Quelles sont vos impressions sur votre venue dans notre établissement et votre avis sur notre accueil ?

		Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
A	Les horaires d'ouverture du Crématorium	107	31	1	
B	L'horaire de crémation souhaité par la famille	114	23	2	
C	La localisation de notre établissement	96	32	11	2
D	La propreté et le confort des locaux où vous avez été reçu	130	9		
E	La politesse et l'amabilité du personnel	129	8	1	1
F	Le comportement respectueux du personnel	131	6	1	1
G	Les installations du crématorium	117	20	2	
H	L'état général du site	117	20	2	

2) Concernant le moment du recueillement et de remise des cendres, diriez-vous que :

		OUI	NON
A	Le déroulement du moment de recueillement a répondu pleinement à vos attentes	138	1
B	le choix de la musique vous a aidé lors du recueillement	136	3
C	le choix d'assister ou non au départ du défunt dans l'appareil de crémation vous a été facilité par le personnel	138	1
D	Le temps nécessaire aux retrouvailles était suffisant	138	1
E	Vous avez appréciés les services à votre disposition (distributeur de boisson, gâteaux...)	138	1
F	Le livret « Vivre la crémation d'un proche » vous est utile pour une meilleure compréhension de cette pratique	129	10

3) Si cela vous concerne, diriez-vous que :

A	Vous avez été satisfait de l'instant de remise de l'urne	138	1
B	La dispersion au Jardin du souvenir a répondu pleinement à vos attentes	132	7

Si vous avez des remarques, des suggestions à nous faire connaître, cet espace est à votre disposition :



crématorium auxois-morvan

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_174-DE

TARIFS 2020

	HT	TVA	Redevance CCTA	TTC
CRÉMATION (1)				
Crémation d'adulte « CLASSIQUE » <i>(Comprenant mise à disposition de la salle de cérémonie, et/ou Salle des retrouvailles, et/ou Salle de Visualisation)</i>	507 €	101 €	190 €	798 €
Crémation d'adulte DIFFÉRÉE SANS FAMILLE * <i>(Crémation réalisée dans la journée)</i>	403 €	81 €	190 €	674 €
Enfant de 1 à 12 ans	253 €	51 €	95 €	399 €
Enfant moins d'un an	gratuit			gratuit
Crémation Exhumation RELIQUAIRE <i>(petit conteneur)</i>	253 €	51 €	95 €	399 €
Crémation Exhumation CERCUEIL ENTIER	507 €	101 €	190 €	798 €
Crémation Exhumation ADMINISTRATIVE	507 €	101 €	190 €	798 €
Crémation personne indigente **	gratuit			gratuit

* Dispositif sécurisé d'introduction, cercueil carton ou cercueil Hors Cote, tarif imposé de 798 €

** service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes, sur présentation d'un certificat signé du Maire d'une commune de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, et domiciliée dans cette communauté de communes.

CONSERVATION DE L'URNE (une année maximum) gratuit

Si conservation de l'urne dépassant une semaine, chèque de caution de **62 €**

JARDIN DU SOUVENIR

Recueillement et dispersion 52 € 10 € **62 €**

HORS CRÉMATION

Salle de cérémonie <small>Mise à disposition de la salle et son matériel de sonorisation</small>	103 €	21 €	124 €
---	-------	------	--------------

(1) Toute crémation induit la récupération de métaux (présence des visseries du cercueil principalement, et dans certains cas de prothèses et autres métaux). Ils sont confiés à la société Orthometal qui est rétribuée à hauteur de 20% sur la vente de ces métaux. Les 80% restants sont entièrement reversés à des associations locales, et ce depuis l'ouverture du Crématorium Auxois-Morvan le 21 décembre 2012.



crématorium auxois-morvan

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 021-200071017-20201015-2020_174-DE

TARIFS 2019

	HT	TVA	Redevance CCS	TTC
CRÉMATION				
Crémation d'adulte « CLASSIQUE » <i>(Comprenant mise à disposition de la salle de cérémonie, et/ou Salle des retrouvailles, et/ou Salle de Visualisation)</i>	507 €	101 €	190 €	798 €
Crémation d'adulte DIFFÉRÉE SANS FAMILLE * <i>(Crémation réalisée dans la journée)</i>	403 €	81 €	190 €	674 €
Enfant de 1 à 12 ans	253 €	51 €	95 €	399 €
Enfant moins d'un an	gratuit			gratuit
Crémation Exhumation RELIQUAIRE <i>(petit conteneur)</i>	253 €	51 €	95 €	399 €
Crémation Exhumation CERCUEIL ENTIER	507 €	101 €	190 €	798 €
Crémation Exhumation ADMINISTRATIVE	507 €	101 €	190 €	798 €
Crémation personne indigente **	gratuit			gratuit

* Dispositif sécurisé d'introduction, cercueil carton ou cercueil Hors Cote, tarif imposé de 778 €

** service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes, sur présentation d'un certificat signé du Maire d'une commune de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, et domiciliée dans cette communauté de communes.

CONSERVATION DE L'URNE (une année maximum) gratuit

Si conservation de l'urne dépassant une semaine, chèque de caution de **62 €**

JARDIN DU SOUVENIR

Recueillement et dispersion 52 € 10 € **62 €**

HORS CRÉMATION

Salle de cérémonie 103 € 21 € **124 €**
Mise à disposition de la salle et son matériel de sonorisation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

Commission n°5 - Travaux et gestion des Equipements Communautaires

Rénovation de la piscine d'Epoisses
Choix des entreprises

Commission n°5 – Travaux et gestion des Equipements Communautaires
Rénovation de la piscine d'Epoisses
Choix des entreprises

Le Président,

Rappelle :

- La délibération 2019-196 du 19 novembre 2019 actant le plan de financement prévisionnel pour un montant de 513 458,89€ HT de travaux, et 97 123€ d'études et maîtrise d'œuvre
- La consultation des entreprises a été lancée le 10 mars 2020, avec une remise des offres au 12 juin 2020
- La négociation des offres, en vue d'une mise au point des marchés, intervenue durant les mois de juillet et août 2020

Ajoute que suite à l'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis, qui a eu lieu le 28 septembre 2020, la commission propose de retenir les entreprises ci-dessous pour les travaux de rénovation de la piscine d'Epoisses.

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1 A - Maçonnerie	DEBLANGEY (21210 Saulieu)	57 346,65€ (option comprise)
Lot 1 B - Gros Œuvre	DEBLANGEY (21210 Saulieu)	167 643,81€
Lot 2 - Charpente-couverture-zinguerie	VAUCOULEUR (89230 Rouvray)	27 027,42€
Lot 3 - Etanchéité	ETANDEX (69150 Decines-Charpieu)	2 706,00€
Lot 4 - Menuiseries ext/alu	YONNE METAL (89270 Vermenton)	57 695,93€
Lot 5 - Electricité	SARL TOITOT (21460 Epoisses)	13 727,60€
Lot 6 - Plomberie-chauffage	HERVE THERMIQUE (89400 Migennes)	22 720,06€
Lot 7 - Hydraulique	LARGIER TECHNOLOGIE (07600 Vals les Bains)	132 000,00€
Lot 8 - Peinture	J.DELAGNEAU (89003 Auxerre)	13 676,30€
Lot 9 - Etanchéité bassin	ETANDEX (69150 Decines-Charpieu)	69 120,00€ (option comprise)
	TOTAL HT	563 663,77€

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,

Autorise le Président à signer les marchés conformément à l'analyse des offres et aux propositions de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis,

Autorise le Président à signer tout document consécutif à ce dossier.

Pour : 75

Contre : 05

Abstention : 11

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 021-200071017-20201015-2020_175-DE

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLY René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00à 19H45 : 83	8	91

Commission n°8 - Environnement
AVENANT N° 1 - GACHON

CONTRATS DE COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES - TRANSFERT AU SYNDICAT MIXTE DE HAUTE COTE D'OR DES COÛTS DE TRANSPORT DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Commission n°8 - Environnement

AVENANT N° 1 - GACHON

CONTRATS DE COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES - TRANSFERT AU SYNDICAT MIXTE DE HAUTE COTE D'OR DES COÛTS DE TRANSPORT DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Le Président,

Rappelle : la délibération n° 2020.091 concernant le lancement de la procédure de consultation des marchés de prestations de services relatifs à la collecte des déchets ménagers et à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets collectés sur les déchèteries,

Précise que les frais de transport des emballages et des papiers sont pris en charge par le Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or,

Explique que pour être en conformité et en harmonisation avec les pratiques appliquées aux autres membres du Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or, il convient de répartir les frais du marché de collecte et de transport des déchets ménagers recyclables de la façon suivante :

- Les frais de collecte seront facturés à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois,
- Les frais de transport seront facturés au Syndicat Mixte de la Haute Côte d'Or.

Informe qu'il est nécessaire de signer un avenant pour transférer les frais de transport des emballages et des papiers au SMHCO.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 8 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis du 12 octobre 2020,

Le Conseil Communautaire entendu l'exposé qui lui est fait,

Accepte de signer cet avenant avec la société GACHON afin de transférer les frais de transport des emballages et des papiers au SMHCO.

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_176-CC

Pour extrait conforme,
Le Président





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
3, place de la gare
21140 SEMUR EN AUXOIS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ETS GACHON SARL
ZI du Pré Raby
21320 CREANCEY
SIRET : 315 655 191 00023
Tel. 03 80 90 87 57
Fax. 03 80 97 77 25
Mail. gachon@wanadoo.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Lot n°2 : Collecte par apport volontaire des déchets ménagers recyclables – Transfert des frais de transports des emballages et des papiers au Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21/08/2020

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 16 mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 10%
Collecte et transport du Verre
- Montant HT : 41,80€ par tonne
- Montant TTC : 45,98€ par tonne
Collecte des emballages ménagers

- Montant HT : 287€ par tonne
- Coût supplémentaire des emballages en cas de changement de centre de tri
Montant HT : 2,00€ par tonne/km
Montant TTC : 2,20€ par tonne/km
- Montant TTC : 315,70€ par tonne
Collecte des papiers
- Montant HT : 48,45€ par tonne
- Montant TTC : 53,295€ par tonne
Transport des emballages ménagers
- Montant HT : 123,00€ par tonne
- Montant TTC : 135,30€ par tonne
Transport des papiers
- Montant HT : 20,75€ par tonne
- Montant TTC : 22,825€ par tonne
- Coût supplémentaire des papiers en cas de changement de centre de tri
Montant HT : 0,35€ par tonne/km
Montant TTC : 0,385€ par tonne/km

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La Communauté de Communes des Terres d'Auxois a relancé ses marchés de déchets effectifs. Afin d'être en conformité et en harmonisation avec les pratiques appliquées aux autres membres du Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or, il convient de répartir les frais du marché de collecte des déchets ménagers recyclables de la façon suivante :

- Les frais de collecte seront facturés à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois
- Les frais de transport seront facturés au Syndicat Mixte de la Haute Côte d'Or

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Angélique PFLIEGER Directrice Commerciale	le 20/10/2020 à Villeparisis	 Etablissements GACHON sas Z.I. du Pré Raby 21320 CREANCEY Capital 21 342,86 Euros RCS DIJON - APE 4941 B TVA Intracom. FR 78 315 655 191 00023 Tél. 03 80 90 87 57 - Fax 03 80 90 77 25 Mail : gachon@mineris.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).


Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Pour la Communauté de Communes des Terres d'Auxois

A : Semur en Auxois le 16/10/2020

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Jean-Michel 



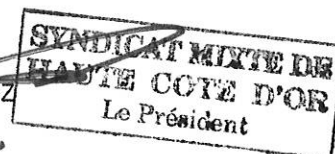
Pour le Syndicat Mixte de la Haute Côte d'Or

A : Châtillon sur Seine le 19/10/2020

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Patrick MOLINOZ 



Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200071017-20201015-2020_176-CC

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à Semur en Auxois.
Convocation en date du huit octobre deux mille vingt.
Affichage en date du huit octobre deux mille vingt.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean Michel PÉTREAU, Président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, FAILLY Monique, DELAYE Alain, FAIVRE Hélène, COLLIN Éric, RIPES Pascal, BAUBY Bruno, DEMOURON Éric, BOUHOT Isabelle, HOPGOOD Samuel, DE ABREU Olivier, GAILLARDIN Michel, VIRELY Jean-Marie, TARDIT Virginie, PHILIPPOT Jean Noël, DELAGE Corinne, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, QUINCEY Nathalie, GALAUD Samuel, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, LECHATON Rosine, DEBEAUPUIS Franck, BAULOT Jean-Denis, PAGEOT Patrick, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, NORE Patricia, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, PERNETTE Jean-Claude, BAULOT Éric, CREUSOT Patrick, BOTTINI Dominique, MICHEL Luc, JACQUENET Jacques, DONADONI Jean-François, LE MESRE DE PAS Clotilde, DAUMAIN Thierry, CORTOT Laurence, GIRARD Loïc, CORNU Hubert, LASNIER BINA Patricia, CHAUMET Valérie, BOURGEOIS François, LANIER Yves, REAL Amélie, POUPÉE Dominique, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, VAILLÉ Pierre, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, FLANET Bernard, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, FRANKELSTEIN Noël, MONOT Evelyne, PAUT Bernard, LETERRIER Jeanne Marie, MUNIER Philippe, VANTELLOT Dominique.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BIZOT Véronique, GLORIA Patricia, MASSE Annick, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, TASSEL Agnès, DUREUIL Christophe, MARTENOT Gérard, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

DIAS Jacky, DELAFOLYÉ René, MUTIN Bernard, MATHIEU Laurent, RIBOULOT Jean Paul, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MÉNÉTRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Jean Michel, BERTHOLLE Thierry, BIZOT Ludivine, LACHOT Paul, SIVRY Edwige (donne pouvoir à F.DEBEAUPUIS), PAUT Jean- Pierre, PERROT Norbert (donne pouvoir à JM VIRELY), GARRAUT Jean- Michel, CAVEROT Sylvain, BAUBY Béatrice, LÜDI Jacky, VOISENET Françoise, CARAYON Christian, TROUILLIER Xavier (donne pouvoir à A.PUCCINELLI), MASSON Denis, FINELLE Jean-Luc, BOUTIER Benoist, RENAULT Thierry, JOBIC Véronique (donne pouvoir à C.SADON), JOBERT Sandrine (donne pouvoir à P.CREUSOT), CHAUVELOT Catherine (donne pouvoir à JC PERNETTE), GARIN Anne, LARGY Hélène (donne pouvoir à E.BAULOT), SARRAZIN Jean-Marc, DEFFONTAINES François-Marie (donne pouvoir à S.LEPEE), PARIZOT Pierre, JOBARD Etienne.

Secrétaire de séance : ILLIG Véronique et BAULOT Éric

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
104	De 18H00 à 18H52 : 83	8	91
	De 18H52 à 19H00 : 82	8	90
	De 19H00 à 19H45 : 83	8	91

**Vœu de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois portant sur
l'intégrité de la desserte TGV de la gare de MONTBARD**

Vœu de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois portant sur l'intégrité de la desserte TGV de la gare de MONTBARD

A l'attention de Jean-Baptiste DJEBARRI, Ministre chargé des Transports et de Jean-Pierre FARANDOU, Président-directeur général de la SNCF.

Le Président **explique** que la Gare TGV/TER de MONTBARD en COTE D'OR, est, la 1^{ère} porte d'entrée par TGV depuis PARIS sur la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE dont elle est la 8^{ème} gare la plus fréquentée. Son aire d'attractivité est étendue (40-50km) englobant le Pays de l'AUXOIS-MORVAN (jusqu'à Saulieu, le Pays châillonnais aux portes de l'Aube et de la Haute Marne, et les franges icaunaises de l'Avallonnais au Tonnerrois. Elle dispose de rabattements par bus Mobigo, TER ou par voiture. Hors voyageurs TER, sa fréquentation en nombre de navetteurs TGV est de 163 519 voyageurs en 2019 soit une hausse de plus de 20%.

Notre conseil communautaire déplore l'annonce, sans aucune concertation de la décision de la dégradation de la desserte de la Gare de Montbard à compter du 2 novembre par :

- La branche TGV Sud-Est concernant le TGV 6749 Besançon-Viotte / Paris et par conséquent, la suspension de l'arrêt de ce TGV à Montbard à 8h01,
- La branche TGV Nord concernant la non reprise (après période de suspension de plusieurs mois pour raison de travaux) de la ligne Lille-Mulhouse desservant l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Ces décisions sont inacceptables pour le territoire. Elles ont un impact négatif pour les bassins de vie de la Haute Côte d'Or mais également pour le Département dans son ensemble.

Considérant l'attractivité de la gare TGV de Montbard pour la population d'un large bassin de vie en milieu rural,

Considérant l'importance économique stratégique de la gare TGV de Montbard pour l'activité des entreprises du territoire des terres d'Auxois,

Considérant l'impact négatif qu'une suppression de lignes et d'arrêts sur la bien portance du tissu économique et les commodités de vie des habitants, notamment des navetteurs réguliers entre Paris et Montbard,

Considérant le défaut de concertation et d'information auprès des élus locaux,

Considérant la contradiction de telles décisions avec les annonces de la SNCF d'une desserte stable en 2021 lors de la réunion de l'Observatoire annuel du TGV du 11 septembre 2020 en sous-préfecture de Montbard,

Considérant que si le virus COVID 19 a bouleversé l'année 2020 et que l'année à venir demeure grevée d'incertitudes, il semble essentiel qu'un retour à la normale s'opère dans les meilleurs délais ou que des solutions transitoires soient apportées afin que des « suspensions » ne deviennent pas des « suppressions ».

Le Conseil communautaire demande des garanties sur la réouverture rapide de ces lignes et des capacités de circulation, vitales, pour notre bassin de vie.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait,


Emet le Vœu portant sur l'intégrité de la desserte TGV de la gare de MONTBARD.

Pour : 91

Contre : 00

Abstention : 00

Pour extrait conforme,
Le Président

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200071017-20201015-2020_178-DE

